

STRUCTURAL HEART

Mitral valve repair
Mitral valve replacement

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2025

 **UROLOGY**

First severe incontinence
device with remote control

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.934.831,30 euros
Siège social : 320 avenue Archimède - Les pléiades III - Bâtiment B - 13100 Aix-en-Provence
837 722 560 RCS Aix-en-Provence

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	4
1.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	4
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2025	5
2.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025	5
2.2 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	12
2.3 FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2025	13
2.4 FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE AU 30 JUIN 2025	16
2.5 ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES	16
2. FACTEURS DE RISQUES ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	17
3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2025	18
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	18
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	19
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	20
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	21
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	22
NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES	23
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	63

REMARQUES GENERALES

Définition

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Affluent Medical » désignent la société Affluent Medical, société anonyme dont le siège social est situé 320 Avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 837 722 560 ;
- Le terme « Groupe » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales sous contrôle exclusif de Affluent Medical :
 - Kephaliros, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 531 557 650 ;
 - Kardiozis, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 532 628 336 ;
 - Epygon, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 320, avenue Archimède – Les Pléiades III – Bâtiment B – 13100 Aix-en-Provence, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 539 455 238 ;
 - Epygon Italie, société à responsabilité limitée (Società a Responsabilità Limitata) dont le siège social est situé via Ribes 5 – 10010 Colletterto Giacosa (TO), Italie, inscrite au registre des entreprises de Turin sous le numéro 11311520016 ;
 - MyoPowers Medical Technologies France, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary, 25000 Besançon, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Besançon sous le numéro 799 927 355 ;
 - Medev Europa, société à responsabilité limitée (Societate cu Raspundere Limitata) dont le siège social est situé București Sectorul 4, Bulevardul Regina Maria, Nr. 32, Parter Biroul NR. 3, Modul, Roumanie, inscrite à l'office national du registre du commerce roumain sous le numéro J40/524/2020 et le code d'identification unique 42124756.
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2025 ;
- « Document d'Enregistrement Universel » désigne le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2025 sous le numéro D.25-0356.

A propos d'Affluent Medical

Affluent Medical est une société française de technologies médicales, détenue par Truffle Capital à hauteur d'environ 60,31%, qui a pour ambition de devenir un leader mondial dans le traitement des maladies cardiaques structurelles, l'une des premières causes de mortalité au monde, et de l'incontinence urinaire, qui touche actuellement un adulte sur quatre.

Affluent Medical développe des implants de nouvelle génération, très peu invasifs, innovants, ajustables et biomimétiques pour restaurer des fonctions physiologiques essentielles. Les produits candidats développés par la Société sont tous en cours d'études cliniques chez l'homme.

Pour en savoir plus : www.affluentmedical.com

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Sébastien LADET, Directeur Général de la société AFFLUENT MEDICAL.

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Aix-en-Provence, le 30 septembre 2025.

Sébastien LADET, Directeur Général de la société AFFLUENT MEDICAL.

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2025

2.1 Activité et résultats de la Société au cours du premier semestre 2025

2.1.1 Activité

Le Groupe Affluent Medical développe des dispositifs médicaux mini-invasifs de nouvelle génération, à un stade clinique, avec l'objectif de sauver la vie et d'améliorer la qualité de vie de millions de patients à travers le monde touchés par des pathologies sévères dans les domaines urologiques et de cardiologie fonctionnelle.

Affluent Medical détient un portefeuille de produits ou technologie de régulation des flux urétraux, cardiaques ou aortiques en rétablissant la physiologie naturelle des patients, tout en simplifiant l'acte chirurgical (précision, rapidité et sécurité optimales) et en réduisant le coût total des soins à court et long termes :

- Trois prothèses implantables innovantes *best-in-class* à un stade de développement clinique :
 - Artus : sphincter artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire sévère rétablissant le contrôle complet de la vessie, en fermant ou ouvrant le flux urinaire à la volonté du patient à l'aide d'une simple télécommande et conçu à la fois pour les hommes et les femmes ;
 - Kalios : seul anneau conçu pour la réparation de la valve mitrale optimisé pour une intervention en chirurgie cardiaque mini-invasive et permettant de multiples réajustements post-opératoires par voie transcathéter - sans réintervention chirurgicale invasive. Il s'agit ainsi d'une technologie hybride unique ; et
 - Epygon : seule bioprothèse valvulaire mitrale physiologique implantée par voie transcathéter capable de mimer la valve mitrale native.
- Une technologie Kardiozis à base de fibres thrombogènes s'ajustant sur une endoprothèse (stentgreffe) pour le traitement de l'anévrisme aortique abdominale et assurant une embolisation naturelle permettant de réduire les risques d'endofuites générant un risque de rupture de l'anévrisme.

La Société a été constituée le 23 février 2018 comme société holding destinée à porter des participations dans quatre sociétés opérationnelles. Affluent Medical détient directement 100 % du capital et des droits de vote des sociétés Epygon, Kardiozis, Kephalius, et MyoPowers et indirectement 100% d'Epygon Italie SRL et Medev Europa SRL. La Société détient indirectement 40 % du capital et des droits de vote des 2 sociétés chinoises Shanghai Epygon Medical Technology Co Ltd et Shanghai MyoPowers Medical Technology Co. Ltd dans le cadre de joint-ventures conclus avec Shanghai Zuquan Investment Management Company Limited (cf. section 6.1 du Document d'Enregistrement Universel).

Les activités de recherche et développement (R&D), précliniques, cliniques du Groupe ont mobilisé l'essentiel de ses ressources, permettant des progrès notables dans la validation des dispositifs médicaux et technologies présentées plus en détail dans le Chapitre 5 « Aperçu des activités » du Document d'Enregistrement Universel. Il est précisé que toutes les charges de R&D et d'études précliniques et cliniques sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le Groupe consacre en outre une part non négligeable de ses ressources à la

protection de sa propriété intellectuelle, en déposant des demandes de brevet au niveau international à un stade précoce.

Depuis la création d’Affluent Medical, les pertes consolidées cumulées du Groupe se sont élevées à près de 108,2 millions d’euros, pertes liées essentiellement aux dépenses de R&D et d’études précliniques et cliniques ainsi qu’aux frais de structure et de fonctionnement. Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 81% des dépenses totales de la Société au 30 juin 2025 et 84% au 30 juin 2024.

Les charges de R&D et d’études précliniques et cliniques étant comptabilisées en charges d’exploitation de l’exercice au cours duquel elles sont encourues, les projets développés nécessitent des besoins financiers croissants et génèrent des pertes opérationnelles. Les premiers revenus d’exploitation d’Affluent Medical interviendront lorsque les projets développés arriveront à un stade de commercialisation ou à des accords de licence qui pourraient générer des revenus sous forme de sommes forfaitaires ou de redevances (cf. section 5.1.1 du Document d’Enregistrement Universel).

2.1.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d’exploitation de la Société sont constitués essentiellement du Crédit d’Impôt Recherche enregistré par la Société au cours des périodes présentées :

(Montants en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	Variation
Crédit d’impôt Recherche	577	649	-72
Diverses subventions	0	12	-12
Total autres produits d’exploitation	577	661	-84

2.1.2 Charges opérationnelles

(Montants en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	Variation
Achats consommés	(1 719)	(918)	(801)
Charges externes	(2 706)	(3 721)	1 015
Charges de personnel	(4 090)	(3 691)	(399)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 173)	(1 192)	19
Autres	20	52	(32)
Total charges opérationnelles	(9 668)	(9 470)	(198)

Les charges opérationnelles sont globalement stables sur le premier semestre 2025 par rapport au premier semestre 2024, avec une très légère augmentation de 198k€ pour s’établir à 9 668 K€. Les principales variations sont les suivantes :

- une hausse de 801 K€ des achats consommés (cf. ci-dessous) ;
- une baisse des charges externes de 1 015 K€ (cf. ci-dessous) ;
- une hausse des charges de personnel pour 399 K€ en lien avec le renforcement des équipes sur le premier semestre 2025 (effectif moyen de 76 personnes) par rapport au premier semestre 2024 (effectif moyen de 66 personnes).

L'évolution des achats consommés entre le premier semestre 2025 et le premier semestre 2024 se décompose comme suit :

(Montants en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	Variation
Achat d'études	(1 676)	(628)	(1 048)
Achats non stockés de matières et fournitures	(41)	(273)	232
Achats de marchandises, matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(1)	(17)	16
Total achats consommés	(1 719)	(918)	(801)

Les achats consommés sont constitués par :

- des achats de sous-traitance qui regroupent essentiellement les charges liées aux études externes, sous-traitance et consultation scientifique ;
- la sous-traitance relative à la fabrication de prototypes ; et
- les coûts liés aux fournitures administratives, d'électricité et de matériel, en particulier de laboratoire.

Le niveau des dépenses du Groupe dépend du stade d'avancement des essais cliniques et précliniques.

Au cours du premier semestre 2025, les achats consommés ont augmenté de 801 K€ par rapport au premier semestre 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des dépenses d'études externes à hauteur de +1 048 K€. En effet, l'accélération du développement chez Kalios, la finalisation de l'étude pilote chez Artus et le démarrage de la pivotal a entraîné une hausse importante des achats.

L'évolution des charges externes entre le premier semestre 2025 et le premier semestre 2024 se décompose comme suit :

(Montants en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	Variation
Honoraires	(2 127)	(2 981)	854
Missions et réceptions	(146)	(251)	105
Divers	(433)	(489)	57
Total charges externes	(2 706)	(3 721)	1 015

L'évolution des charges externes entre les deux périodes est principalement liée à une diminution des honoraires de conseils, d'ingénierie et de recrutement de 854 K€ entre les deux périodes.

L'évolution des charges de personnel entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025 se décompose comme suit :

(Montants en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	Variation
Rémunération du personnel	(2 681)	(2 323)	(358)
Charges sociales	(1 099)	(903)	(196)
Engagements de retraite	(23)	(21)	(2)
Paiements fondés sur des actions	(287)	(444)	157
Total charges de personnel	(4 090)	(3 691)	(399)

La progression des charges de personnel entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025 (hors effet IFRS 2 – paiement fondés sur des actions) à hauteur de 556 K€ s'explique par le renfort

progressif de l'effectif du Groupe intervenant dans les activités de recherche et de développement, cliniques, ainsi que les fonctions de direction.

Le Groupe rassemble un effectif moyen de 76 salariés sur le premier semestre 2025 contre 66 salariés sur le premier semestre 2024. La majeure partie du personnel est affectée aux activités de recherche et développement, réparties entre ses laboratoires de recherche d'Aix-en-Provence, de Besançon et de Colletto Giacosa en Italie.

Les charges de personnel incluent la charge relative aux paiements fondés sur des actions (IFRS 2) au titre des instruments de capitaux propres attribués à des salariés ou mandataires sociaux à hauteur de 287 K€ au 30 juin 2025 et 444 K€ au 30 juin 2024 soit une diminution de 157 K€ entre les deux périodes. Cette évolution s'explique notamment par l'étalement de la charge sur la période d'acquisition des droits en fonction des plans :

- Charge des plans attribués en 2020 : 0 K€ contre 6 K€ au 30 juin 2024 ;
- Charge des plans attribués en 2021 : 23 K€ au 30 juin 2025 contre 43 K€ au 30 juin 2024 ;
- Charge des plans attribués en 2022 : 40 K€ au 30 juin 2025 contre 113 K€ au 30 juin 2024 ;
- Charge des plans attribués en 2023 : 51 K€ au 30 juin 2025 contre 141 K€ au 30 juin 2024 ;
- Charge des plans attribués en 2024 : 111 K€ au 30 juin 2025 contre 141 K€ au 30 juin 2024 ;
- Charge des plans attribués en 2025 : 62 K€ au 30 juin 2025.

L'évolution des dotations aux amortissements et provisions entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025 se décompose comme suit :

(Montants en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois	Variation
Dotations aux amortissements incorporelles	(926)	(925)	(1)
Dotations aux amortissements corporelles (hors droit d'utilisation)	(79)	(95)	16
Dotations aux amortissements corporelles (droit d'utilisation)	(170)	(182)	12
Dotations aux provisions	-	-	-
Reprises de provisions	-	11	(11)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(1 173)	(1 192)	18

Les dotations aux amortissement et provisions sont principalement relatives :

- aux technologies développées en interne amorties sur 15 ans et initialement valorisées à leur juste valeur lors du regroupement d'entreprises en 2018. La dotation s'élève à 0,9 M€ sur les deux périodes ;
- aux immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation) pour 79 K€ en 2025 et 95 K€ en 2024 soit une diminution de 24 K€ ;
- aux droits d'utilisations comptabilisés selon la norme IFRS 16 Contrats de location pour 170 K€ en 2025 et 182 K€ en 2024 soit une diminution de 12 K€ ;

2.1.3 Résultat financier

Le résultat financier net s'élève à -311 K€ au 30 juin 2025 contre une perte de -638 K€ au 30 juin 2024.

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Coût de l'endettement financier net	(705)	(747)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêts	(700)	(740)
Effet de la désactualisation	(5)	(7)
Autres produits et charges financiers	394	109
Résultat de change	0	8
Variation de juste valeur des dérivés	373	100
Autres	21	-
Résultat financier net	(311)	(638)

Le résultat financier des exercices présentés est fortement négatif compte tenu des financements mis en place entre 2020 et 2025.

Le résultat financier se décompose principalement de la façon suivante sur le premier semestre 2025 :

- les intérêts courus à hauteur 641 K€ (618 K€ sur le premier semestre 2024) sur les avances remboursables (Mivana et PIAVE Artus) ;
- le coût amorti de l'emprunt obligataire souscrit en juin 2025 par certains actionnaires à hauteur de 10 K€ contre des intérêts courus à hauteur de 38 K€ sur le premier semestre 2024 sur les avances en compte-courant reçu en mai 2024 de certains actionnaires (ayant fait l'objet d'un remboursement par compensation de créances en créances en juillet 2024 lors d'une augmentation de capital) ;
- le coût amorti du préfinancement des créances de crédit impôt recherche à hauteur de 13 K€ (17 K€ sur le premier semestre 2024) ;
- les intérêts financiers sur les contrats de location retraités selon la norme IFRS 16, à hauteur de 17 K€ (21 K€ sur le premier semestre 2024).
- la désactualisation des avances remboursables conformément à IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » à hauteur de 9 K€ (7 K€ sur le premier semestre 2024) ; et
- les variations de la juste-valeur des dérivés passifs conformément à IFRS 9 « Instruments financiers » à hauteur de +53 K€ (+100 K€ sur le premier semestre 2024) ;
- la variation de la juste-valeur du dérivé actif net lié aux obligations convertibles mises en place en juin 2025 à hauteur de +320 K€.

Des gains et pertes de change, non significatifs, sont également comptabilisés dans le résultat financier.

2.1.4 Flux de trésorerie du groupe

Le tableau ci-dessous présente des éléments sélectionnés du tableau de flux de trésorerie consolidés présentés à la section 3 du présent Rapport Financier :

(K€ - Eléments sélectionnés des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois
Flux lié aux activités opérationnelles	(6 791)	(3 700)
Dont capacité d'autofinancement	(7 613)	(7 151)
Dont variation du Besoin en fonds de roulement (-)	821	3 476
Dont impôts payés	1	(26)
Flux lié aux activités d'investissement	5 213	(64)
Dont acquisitions d'immobilisations	(105)	(64)
Dont démobilitisations de placements financiers	5 318	-
Flux lié aux activités de financement	5 689	3 023
Dont augmentation de capital nette des frais d'augmentation	0	3 431
Dont remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	(150)	(100)
Dont émission d'emprunts obligataires	5 386	-
Dont encaissement d'avances remboursables et prêts	299	-
Dont souscription de BSA	29	-
Dont encaissement leaseback	-	111
Dont remboursement des prêts garantis par l'Etat	(372)	(369)
Dont remboursement des autres emprunts et dettes financières	(2)	-
Dont remboursements des obligations non convertibles	-	-
Dont produits financiers bruts reçus	82	-
Dont intérêts financiers bruts versés	(31)	(108)
Dont autres mouvements liés au préfinancement du Crédit Impôt Recherche	619	238
Dont remboursement des dettes liées aux obligations locatives	(171)	(180)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)	-	-
Variations des cours des devises	-	-
Variation de trésorerie	4 113	(741)

La trésorerie dégagée sur le 1^{er} semestre 2025, intégrant les flux opérationnels (-6 791 K€), les acquisitions d'immobilisations (-105 K€), les démobilitisations de placements financiers (+5 318 K€) et les flux de financement (+5 689 K€), s'élève à 4 113 K€ contre une consommation de trésorerie de - 741 K€ sur la même période en 2024.

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles est liée aux activités de développement des dispositifs médicaux du Groupe en lien avec le stade d'avancement des études cliniques.

La trésorerie dégagée liées aux activités de financement est principalement composée, sur la période de six mois close le 30 juin 2025, de :

- L'émission d'un emprunt obligataire en juin 2025 pour 5 386 K€ ;
- Des mouvements nets relatifs au préfinancement du CIR pour +619 K€ ;
- Le remboursement d'échéances des prêts garantis par l'Etat pour 374 K€ ;
- Le remboursement de prêts à l'innovation pour 150 K€ ;
- Le remboursement de la dette relatif aux obligations locatives pour 171 K€ ; et
- L'encaissement d'un financement en Italie pour la numérisation et l'efficacité productive des entreprises pour 298 K€ (90 K€ par la BNL et 209 K€ par l'Agence Financière de la Région du Piémont).

Sur la période de six mois close le 30 juin 2024, les flux de financements étaient principalement composés de :

- L'augmentation de capital net de frais pour 3 431 K€ ;
- Des mouvements nets relatifs de créance préfinancée de CIR pour +238 K€ ;
- Le remboursement d'échéances des prêts garantis par l'Etat pour 369 K€ ;
- Le remboursement de prêts à l'innovation pour 100 K€ ;
- Le remboursement de la dette relatif aux obligations locatives pour 180 K€ ; et
- L'encaissement d'une immobilisation ayant fait l'objet d'un leaseback pour un montant de 111 K€.

2.2 Organes de direction et d'administration

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent rapport et à la suite du renouvellement par l'Assemblée générale annuelle du 19 juin 2025 des mandats de certains administrateurs, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président : Michel Therin

Administrateurs : Truffle Capital représentée par Philippe Pouletty
Dominique Carouge
Liliane Teplisky
Soad El Ghazouani Achik

2.2.2 Composition du collège de censeurs

A la date du présent rapport, et à la suite des renouvellements décidés par l'Assemblée générale annuelle du 19 juin 2025, la composition du collège de censeurs de la Société est la suivante :

- Sustainable Development Partner International représenté par Jean-François Le Bigot
- Christian Latremouille
- Daniel Hayoz
- Patrick Coulombier

2.2.3 Composition des Comités

A la date du présent rapport, et conformément aux délibérations du Conseil d'administration du 24 juin 2024, la composition des Comités créés par le Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Comité d'audit :

- Dominique Carouge (Président)
- Michel Therin

Comité des rémunérations et de la gouvernance :

- Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty (Président)
- Michel Therin

Comité stratégique :

- M. Philippe Pouletty (Président)
- M. Michel Therin

2.2.4 Direction

A la date du présent rapport, la direction de la Société est composée comme suit :

Directeur Général	Sébastien Ladet
Directeur Financier	Christophe de Vregille
Directeur Médical – Cardiologie structurelle	Docteur Howard Hermann
Directeur Médical – Urologie	Docteur Nicolas Barry Delonchamps
Directrice des opérations cliniques	Federica Azzimonti
Directeur du Développement	Benjamin Renault
Directrice Marketing	Céline Buard
Directeur des Affaires Chirurgicales	Professeur François Laborde
Directrice Qualité	Claire André
Directeur Industrialisation	Olivier Belamy
Responsable des Ressources Humaines	Mélanie Cantal
Directeur des Affaires Règlementaires	Eric Jague

2.3 Faits marquants depuis le 1^{er} janvier 2025

Le premier semestre 2025 a constitué une nouvelle étape charnière dans l'exécution de la feuille de route d'Affluent Medical. La Société a confirmé la robustesse de son portefeuille clinique en franchissant des jalons déterminants sur ses trois dispositifs médicaux de pointe, tout en renforçant sa gouvernance et en sécurisant sa visibilité financière.

SPHINCTER URINAIRE ARTUS : finalisation de la phase pilote et lancement de la phase pivot en Europe

Artus est le premier sphincter urinaire artificiel activable par le patient avec une simple télécommande, pour le traitement de l'incontinence urinaire modérée à sévère. L'incontinence urinaire constitue un problème de santé publique majeur pour plus de 400 millions de personnes dans le monde sans aucune innovation depuis 40 ans et des patients qui souffrent d'une qualité de vie dégradée associée aux troubles psychologiques liés à la pathologie.

Le premier semestre 2025 a marqué un tournant pour Artus.

En janvier 2025, Affluent Medical a annoncé la finalisation de la phase pilote de l'étude clinique européenne multicentrique chez l'homme avec le succès de la 10^{ème} implantation mini-invasive du sphincter urinaire.

En avril 2025, Affluent Medical a annoncé avoir progressé vers la réalisation de l'étude clinique sur la femme, SPHINX. Cette étude, qui devrait être lancée dans toute l'Europe au second semestre 2025, évaluera le profil de sécurité et la performance du sphincter urinaire artificiel Artus chez des patientes dans des centres médicaux majeurs en France et en Europe. Il s'agit d'une étape importante dans l'élargissement du panel d'options de traitement proposé aux femmes souffrant d'incontinence urinaire d'effort (IUE).

Une première implantation de son dispositif Artus dans un modèle anatomique féminin a été réalisée avec succès par la professeure Véronique Phé, urologue européenne de premier plan à l'hôpital Tenon à Paris, permettant d'évaluer le processus d'implantation chez les femmes. En utilisant le système de laparoscopie robotisée Da Vinci, il a été confirmé que le dispositif peut être implanté avec précision et facilité, ce qui montre qu'il est parfaitement adapté à une chirurgie mini-invasive.

En mai 2025, le comité de surveillance et de suivi des données (DSMB) externe a autorisé le lancement de la phase pivot de l'étude multicentrique DRY suite à l'examen du profil de sécurité positif de la phase clinique pilote. Celle-ci vise à valider l'efficacité d'Artus dans la réduction des fuites urinaires d'au moins 50% et recrutera plusieurs dizaines de patients dans des centres d'urologie de premier plan en Italie, en Espagne, en France et en Belgique, en plus des pays déjà approuvés pour l'étude pilote.

ANNEAU MITRAL KALIOS™ : une trajectoire réglementaire accélérée vers le marché américain

Kalios™ est le seul dispositif d'annuloplastie mitrale qui peut être ajusté par un cardiologue par simple voie percutanée pour traiter à la fois l'insuffisance mitrale résiduelle ou récurrente, à tout moment après l'implantation, de manière répétée et à cœur battant, évitant ainsi une nouvelle intervention chirurgicale à cœur ouvert.

Affluent Medical estime que Kalios™ éviterait une nouvelle intervention pour potentiellement 30 à 40 % des patients à un horizon de 5 ans. Le marché global de la réparation chirurgicale de valve mitrale est estimé à 1,5 milliard de dollars sur la zone US-Europe en 2023, avec une croissance de 3,5 % par an.

En 2024, Kalios™ a franchi une étape réglementaire déterminante : la Food and Drug Administration (FDA) a validé une stratégie d'accès accéléré au marché américain via une procédure *De Novo* en s'appuyant sur les données existantes de l'étude pivot européenne Optimise II. Aucun patient additionnel ne sera requis, ce qui confère à la Société un parcours de soumission et de mise sur le marché significativement raccourci.

Conjuguée à l'option exclusive d'achat accordée à Edwards Lifesciences, leader mondial de la cardiologie structurale, cette avancée consacre le potentiel de Kalios™ et renforce son positionnement stratégique sur le marché nord-américain, considéré comme prioritaire.

Au cours du semestre, la société a finalisé les travaux d'adaptation de la supply chain aux exigences de la FDA, avec notamment la sélection et la mise en route des fournisseurs.

L'objectif demeure de déposer un dossier de mise sur le marché en 2026, ouvrant la voie à une commercialisation en fonction des décisions de Edwards Lifesciences.

VALVE MITRALE EPYGON : accélération du programme clinique

Epygon est la seule valve mitrale cardiaque biomimétique, mimant l'anatomie de la valve mitrale native et les flux sanguins physiologiques, implantable par voie transcathéter. Cette approche transcathéter permet d'éviter une procédure invasive à « cœur ouvert » et les complications associées pour traiter l'insuffisance mitrale cardiaque.

Cette maladie grave et potentiellement mortelle touche 2 % de la population mondiale soit environ 160 millions de personnes. Toutefois moins de 4 % des patients atteints d'une forme sévère peuvent bénéficier d'une intervention chirurgicale à cœur ouvert comportant des risques de décès et d'hospitalisation élevés.

En 2024, le programme clinique a connu une accélération, avec un recrutement de patients multiplié par quatre au premier semestre et l'ouverture progressive de nouveaux centres européens. Onze centres sont aujourd'hui actifs, et cinq supplémentaires – en Autriche, Italie, Allemagne et Espagne – sont en cours d'évaluation afin d'élargir encore la capacité d'inclusion de nouveaux patients dans l'étude. L'objectif est de finaliser la phase pilote avec dix patients implantés.

Cette dynamique clinique s'appuie également sur une collaboration scientifique de haut niveau avec la Mayo Clinic (États-Unis), qui vise à documenter les bénéfices hémodynamiques uniques de la conception asymétrique d'Epygon. Ces avancées confortent le positionnement du dispositif sur le marché en pleine expansion du remplacement transcathéter de la valve mitrale (TMVI), où Epygon entend s'affirmer comme une solution de référence.

Renforcement de la gouvernance et de l'expertise médicale

Affluent Medical a renforcé son organisation afin de préparer la transition vers la phase de commercialisation. En février 2025, Liane Teplitsky, Directrice générale d'Artdrone et experte reconnue du secteur MedTech, a rejoint le Conseil d'administration.

Puis en mars 2025, trois nominations clés sont venues structurer les affaires médicales et cliniques :

- Le Dr Howard C. Herrmann (University of Pennsylvania), directeur médical stratégique en cardiologie structurale,

- Le Pr Nicolas Barry Delongchamps (Hôpital Cochin, Paris), directeur médical stratégique en urologie, et
- Federica Azzimonti, directrice des opérations cliniques, experte en essais internationaux.

Ces nominations confèrent à la Société une gouvernance et une expertise de premier plan pour mener ses dispositifs médicaux vers le marché.

Une visibilité financière prolongée grâce au soutien des actionnaires historiques

En juin, Affluent Medical a levé 5,4 M€ via une émission d'obligations convertibles, souscrite intégralement par ses actionnaires historiques : Truffle Capital, Financière Memnon, Hayk Holding Sàrl, Madame Simone Merkle, et Ginko Invest.

Cette opération étend l'horizon de trésorerie jusqu'à la fin de l'exercice 2025, permettant de financer les prochaines étapes de création de valeur sur ses trois programmes : 41 % des fonds sont alloués à Artus, 38 % à Kalios™, et 21 % à Epygon.

Le renouvellement de ce soutien illustre la confiance des actionnaires dans la stratégie de la Société et dans sa capacité à transformer ses avancées cliniques en opportunités de marché.

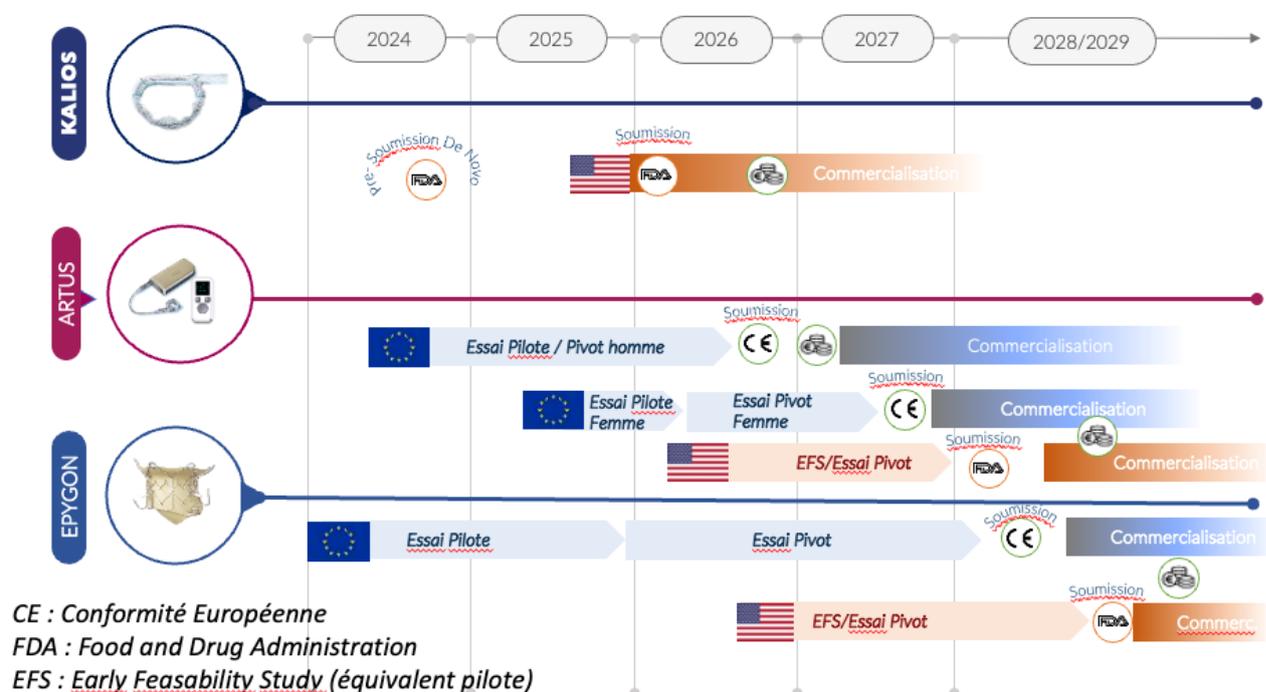
2.4 Faits significatifs intervenus depuis la clôture au 30 juin 2025

La Société Affluent Medical a mis en place un groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2025 avec ses filiales françaises MYOPOWERS, EPYGN, KARDIOZIS et KEPHALIOS.

2.5 Évolutions et perspectives

La Société continue le développement de ses dispositifs médicaux et ses activités de business développement afin de commercialiser ses produits dans les délais envisagés.

Les prochaines étapes-clés du développement des dispositifs médicaux Kalios, Artus et Epygon, mises à jour des éléments décrits ci-dessus, sont les suivants :



Source : Affluent Médical

2.6 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.6.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux qui sont exposés au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2025 et ne présentent pas d'évolution significative à la date de publication du rapport financier semestriel.

La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2^{ème} semestre 2025.

2.6.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence pour des valeurs non significatives.

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2025

Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière consolidée (en K€)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
ACTIF			
Goodwill	3	32 203	32 203
Autres immobilisations incorporelles	4.1	14 210	15 136
Immobilisations corporelles (dont droits d'utilisation)	4.2	1 151	1 248
Participations dans les sociétés mise en équivalence	5	-	-
Autres actifs financiers non courants	6	196	116
Total actifs non courants		47 760	48 703
Dérivé actif	11.3	828	-
Autres créances courantes	7	5 896	5 533
Autres actifs financiers courants	6	15	5 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	5 338	1 229
Total actifs courants		12 077	12 155
Total Actif		59 837	60 858
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	9	3 935	3 935
Primes		97 130	97 100
Réserve de conversion		22	22
Autres éléments du Résultat global		105	66
Réserves et résultat		(80 082)	(70 852)
Capitaux propres- attribuable aux actionnaires d’Affluent Medical		21 110	30 271
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total capitaux propres		21 110	30 271
Dettes financières non courantes	11	20 695	14 078
Dettes liées aux obligations locatives non courantes	11.4	409	508
Engagements envers le personnel	12	99	114
Provisions non courantes	13	-	-
Impôts différés passifs	20	1 252	1 356
Dérivés passifs non courants	11	5 000	5 000
Total passifs non courants		27 455	21 056
Dettes financières courantes	11	2 064	1 460
Dettes liées aux obligations locatives courantes	11.4	256	281
Dettes fournisseurs	14	5 096	4 730
Autres dettes courantes	14	3 721	2 871
Dérivés passifs	11	135	189
Total passifs courants		11 272	9 531
Total Passif et capitaux propres		59 837	60 858

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en K€)	Notes	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES		-	-
Autres produits d'exploitation	16	577	661
CHARGES OPERATIONNELLES			
Achats consommés		(1 719)	(918)
Charges externes	17.1	(2 706)	(3 721)
Charges de personnel	17.2	(4 090)	(3 691)
Impôts et taxes		(39)	(36)
Dotations aux provisions nettes des reprises		-	11
Autres produits et charges opérationnels courants	17.3	59	89
Dotations aux amortissements	4	(1 173)	(1 202)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(9 091)	(8 807)
Autres charges et produits opérationnels non courants	18	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL avant quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(9 091)	(8 807)
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5	-	-
RESULTAT OPERATIONNEL après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(9 091)	(8 807)
Coût de l'endettement financier net	19	(705)	(739)
Autres produits et charges financiers	19	21	1
Variation de la juste valeur des dérivés	19	373	100
Résultat avant impôt		(9 402)	(9 445)
Impôt sur le résultat	20	30	77
Résultat net de la période		(9 372)	(9 368)
Dont attribuables aux actionnaires d'Affluent Médical		(9 372)	(9 368)
Dont intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
		30/06/2025	30/06/2024
Résultat de base par action (€/action)	21	(0,24)	(0,29)
Résultat dilué par action (€/action)	21	(0,24)	(0,29)

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé (en K€)	30/06/2025 6 mois	30/06/2024 6 mois
Résultat net de la période	(9 372)	(9368)
Ecart actuariels	39	43
Effet d'impôts rattachables à ces éléments	-	-
Eléments non recyclables en résultats	39	43
Ecart de conversion de consolidation	-	-
Eléments recyclables en résultats	-	-
Total des Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	39	43
Etat du résultat global consolidé	(9 333)	(9 325)
Dont attribuables aux actionnaires d'Affluent Medical	(9 333)	(9 325)
Dont intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-

Variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Affluent Medical SA	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres- attribuable aux actionnaires d’Affluent Médical	Total intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Note	Nombre d'actions	En K€						
Au 31 décembre 2023	30 901 648	3 090	86 105	(57 744)	22	53	31 527	-	31 527
Résultat net au 30 juin 2024	-	-	-	(9 368)	-	-	(9 368)	-	(9 368)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	0	43	43	-	43
Résultat global	-	-	-	(9 368)	0	43	(9 326)	-	(9 326)
Augmentation de capital	2 244 045	224	3 276	-	-	-	3 501	-	3 501
Frais d'augmentation de capital	-	-	(70)	-	-	-	(70)	-	(70)
Mouvements nets des actions propres	-	-	-	15	-	-	15	-	15
Païement en actions	-	-	-	444	-	-	444	-	444
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	(29)	-	-	(29)	-	(29)
Au 30 juin 2024	33 145 693	3 315	89 312	(66 682)	22	96	26 064	-	26 064
Au 31 décembre 2024	39 348 185	3 935	97 100	(70 852)	22	66	30 271	-	30 271
Résultat net au 30 juin 2025	-	-	-	(9 372)	-	-	(9 372)	-	(9 372)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	39	39	-	39
Résultat global	-	-	-	(9 372)	-	39	(9 333)	-	(9 333)
Augmentation de capital	128	0	0	-	-	-	0	-	0
Souscription de BSA	-	-	29	-	-	-	29	-	29
Obligations convertibles – passif exigible IFRS 13	11.3	-	-	(296)	-	-	(296)	-	(296)
Impôt différé actif sur passif exigible IFRS 13 (OC 06/2025)	11.3	-	-	74	-	-	74	-	74
Mouvements nets des actions propres	-	-	-	63	-	-	63	-	63
Païement en actions	10	-	-	287	-	-	287	-	287
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	15	-	-	15	-	15
Au 30 juin 2025	39 348 313	3 935	97 130	(80 082)	22	105	21 110	-	21 110

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés		30/06/2025	30/06/2024
Montants en K€		6 mois	6 mois
	Notes		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(9 372)	(9 368)
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, des dotations et reprises de provisions	4, 13	1 196	1 210
Plus ou moins-value de cession des immobilisations		-	-
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		287	444
Charge d'intérêts financiers, intérêts courus, impact du coût amorti et de la désactualisation des avances		679	740
Variation de la juste valeur des dérivés	11.3	(373)	(100)
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5	-	-
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20	(30)	(77)
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(7 613)	(7 151)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		821	3 476
<i>Dont augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants</i>	6	(26)	(18)
<i>Dont augmentation (diminution) autres créances</i>	7	(363)	(1 426)
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fournisseurs</i>	14	366	674
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales</i>	14	811	643
<i>Dont augmentation (diminution) des autres dettes</i>	14	33	3 604
Impôts payés		1	(26)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(6 791)	(3 702)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2	(105)	(64)
Cession de SICAV Monétaires		5 318	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		5 213	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital nette des frais d'augmentation		-	3 431
Emission d'obligations convertibles	11.3	5 386	
Encaissement d'avances et de prêts	11.1	299	
Souscription de BSA		29	
Encaissement leaseback		-	111
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation		(150)	(100)
Remboursement de prêts garantis par l'Etat	11.2	(372)	(369)
Remboursement autres emprunts et dettes financières diverses		(2)	-
Remboursements des obligations convertibles		-	-
Produits financiers bruts reçus		82	
Intérêts financiers bruts versés		(31)	(108)
Autres mouvements liés au préfinancement du Crédit Impôt Recherche	11.5	619	238
Remboursement des dettes liées aux obligations locatives	11.4	(171)	(180)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		5 689	3 023
Incidence des variations des cours de change		-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie		4 113	(743)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 223	1 657
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		5 336	914
Augmentation (diminution) de la trésorerie		4 113	(743)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)			
		30/06/2025	30/06/2024
		Notes	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	5 338	915
Concours bancaires courants	8	(2)	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		5 336	914

Notes aux états financiers semestriels consolidés résumés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Information relative à la Société et à son activité

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2025 et au 30 juin 2024.

1.1 La Société et son activité

Affluent Medical est une société française de technologies médicales, fondée par Truffle Capital, qui a pour ambition de devenir un leader mondial dans le traitement des maladies cardiaques structurelles, l'une des premières causes de mortalité au monde, et de l'incontinence urinaire, qui touche actuellement un adulte sur quatre.

Affluent Medical développe des implants de nouvelle génération, très peu invasifs, innovants, ajustables et biomimétiques pour restaurer des fonctions physiologiques essentielles. Les produits candidats développés par la Société sont tous en cours d'études cliniques chez l'homme.

Adresse du siège social : 320 avenue Archimède - Les pléiades III Bâtiment B
13100 AIX EN PROVENCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 837 722 560 RCS de Aix-en- Provence.

Affluent Medical SA est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Affluent Medical SA et ses filiales et sous-filiales est ci-après dénommé le « Groupe ».

1.2 Evènements significatifs du premier semestre 2025

Renouvellement du soutien stratégique des principaux actionnaires historiques à travers l'émission d'obligations convertibles

Afin de prolonger l'horizon de trésorerie de la Société, de juillet 2025, jusqu'à la fin de l'exercice 2025, Affluent Medical a réalisé le 20 juin 2025 une émission d'obligations convertibles (« OC 062025 ») d'un montant de 5,4 millions d'euros, souscrites par ses principaux actionnaires.

Les OC 062025 présentent les principales caractéristiques suivantes :

- Durée : 7 ans expirant le 20 juin 2032 ;
- Prix d'émission au pair ;
- Taux d'intérêts : 8% capitalisé annuellement et payable en totalité au moment de leur conversion ou de leur remboursement en tout ou partie. Pour la première période de 12 mois, nonobstant tout remboursement ou conversion au cours de ladite période, l'intégralité des intérêts, au taux de 8% calculés sur une année calendaire pleine, sera due ;
- Aucun covenant financier ou de garanties ;
- Conversion à tout moment ;
- Parité de conversion variable.

Cf. Note 11.3.1 pour plus de précisions sur les modalités de conversion et cas d'exigibilité anticipée.

Ce financement lui permettra de poursuivre les développements cliniques et réglementaires et ainsi de se positionner favorablement en vue des prochaines étapes de création de valeur attendues d'ici fin 2025 et courant 2026. Ces étapes incluent l'avancée des accords avec Edwards Lifesciences sur le dispositif Kalios™ et la négociation d'un accord stratégique avec un acteur industriel pour accélérer le développement et la commercialisation d'Artus.

L'allocation des fonds entre les dépenses des différents programmes devrait être d'environ 38% sur Kalios™, 41% sur Artus et 21% sur Epygon.

Les actionnaires ayant participé à ce financement sont les suivants : Truffle Capital, Financière Memnon, Hayk Holding Sàrl, Madame Simone Merkle et Ginko Invest.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2025 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS »). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standing Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2025 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés semestriels résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « états financiers annuels »).

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Continuité d'exploitation

La Société se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle en lien avec le stade de développement de ses produits.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- levées de fonds successives en capital ;
- la cession de licence mondiale non exclusive et la mise en place d'une option exclusive d'acquisition de Kephalius au profit de Edwards Lifescience Holding Inc. ;
- l'émission d'obligations convertibles et non convertibles ;
- la mise en place de prêts garantis par l'Etat ;
- d'avances remboursables et de subventions ;
- le remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat ; et

- l'introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris concomitante avec une augmentation de capital.

La Société aura besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre son plan de développement et cela pourra également dépendre de l'atteinte d'étapes de développement, l'obtention de résultats cliniques favorables et/ou l'obtention d'autorisations réglementaires ou d'un succès commercial.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues, au moins jusqu'en décembre 2025 sur la base des éléments suivants :

- le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 30 juin 2025, qui s'élève à 5 336 K€ ;
- les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur le deuxième semestre 2025 et 2026 qui seront consacrés à poursuivre le développement, les études cliniques et la préparation de l'industrialisation pour les 3 dispositifs développés par le Groupe ;
- Les remboursements des différentes dettes financières (avances remboursables de BPI France, prêt à l'innovation Bpifrance et PGE).

Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 15 mois suivant le 30 juin 2025, selon le plan actuel de développement de la Société, est estimé à environ 15,6 millions d'euros.

Après prise en compte de la trésorerie du Groupe et des placements liquides au 30 juin 2025 (5,3 millions d'euros), l'insuffisance du fonds de roulement du Groupe à 15 mois se compose (i) d'un besoin de financement en vue d'assurer la continuité de l'exploitation et des dépenses liées aux études précliniques et essais cliniques sur Kalios, Artus et Epygon à hauteur de 15,3 millions d'euros, de (ii) l'encaissement de crédit-impôts recherche pour 0,6 millions d'euros, ainsi que (iii) des remboursements du prêt à l'innovation Bpifrance et des différents prêts garanti par l'Etat à hauteur de 0,9 million d'euros.

Le Groupe entend prioritairement remédier à l'insuffisance de son fonds de roulement net à 15 mois au 30 juin 2025, soit un montant de 10,3 millions d'euros. A ce titre, le Groupe est confiant dans sa capacité à :

- réaliser une opération de partenariat ou de M&A sur l'un de ses dispositifs médicaux ;
- recourir à une augmentation de capital, à lancer dans les prochains mois.

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus ainsi que des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la Société au-delà de décembre 2025.

La Société continue d'explorer activement diverses options de financement supplémentaire pouvant inclure notamment des augmentations de capital, ainsi que des partenariats stratégiques, traduisant son engagement de s'assurer des ressources nécessaires à ses développements futurs.

À la date de l'arrêté des comptes, le management de la Société estime qu'il devrait être en mesure de trouver le financement adéquat. Toutefois, la Société ne peut pas garantir qu'elle parviendra à l'obtenir, ce qui constitue une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour les états financiers au et pour la période de six mois close le 30 juin 2025 sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2025 :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Améliorations annuelles Volume 11 publié par l'IASB le 11 juillet 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Contrats faisant référence à l'électricité renouvelable : amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 18 décembre 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- IFRS 19 *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir*, publié par l'IASB le 9 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours du 1^{er} semestre 2025.

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Selon IFRS 10 *Etats financiers consolidés*, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les entités contrôlées directement par la société mère et indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11.16 *Partenariat* définit les joints ventures comme un partenariat dans lequel les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	Pays	30/06/2025			31/12/2024			30/06/2024		
		% d'intérêt Groupe	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
AFFLUENT MEDICAL SA	France									
EPYGON SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KEPHALIOS SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
KARDIOZIS SAS	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES France	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
EPYGON Italie SRL	Italie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
MEDEV EUROPA SRL (1)	Roumanie	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SHANGHAI EPYGON MEDICAL TECHNOLOGY SHANGHAI	Chine	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGY	Chine	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME	40,00%	40,00%	ME

(1) Société sans activité opérationnelle créée en 2020.

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

2.3 Monnaie de présentation

Les états financiers du Groupe sont établis en euros (EUR).

2.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

(pour 1 EUR)	30/06/2025		31/12/2024		30/06/2024	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Leu Roumain LEI / RON	5,0039	5,0785	4,9746	4,9743	4,9743	4,9773
Yuan Ren Min Bi – RMB	7,9260	8,3970	7,7870	7,5830	7,8011	7,7748

2.5 Utilisation de jugements et estimations

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Note 3 : Goodwill

Le goodwill se répartit sur 4 unités génératrices de trésorerie correspondant généralement à une société :

(Montant en K€)	30/06/2025	31/12/2024
EPYGON SAS	10 722	10 722
KARDIOZIS SAS	5 422	5 422
KEPHALIOS SAS	8 698	8 698
MYOPOWERS MEDICAL TECHNOLOGIES France	7 361	7 361
Total goodwill	32 203	32 203

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36. Le Groupe avait procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2024.

Pour les besoins du test annuel de perte de valeur du goodwill, le Groupe est divisé en 4 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent à :

- la société MYOPOWERS,
- la société KEPHALIOS,
- la société KARDIOZIS,
- la société EPGON et sa filiale EPGON ITALIE SRL.

Les hypothèses clés retenues par la Société dans le cadre de son test annuel de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2024 sont basées sur :

- Des plans de développement et de commercialisation (sur 14 ans pour MYOPOWERS, EPYGON, KEPHALIOS et 11 ans pour KARDIOZIS) établis sur la base d'études et d'analyses de marché incluant des estimations en matière :
 - de cycle de développement des essais cliniques ;
 - de dates de mise sur le marché des dispositifs médicaux ;
 - de pénétration du marché ; ou
 - de mise en place de partenariats notamment en ce qui concerne KARDIOZIS ;
- Des taux d'actualisation (WACC) appliqués aux prévisions de l'ordre de 14% pour MYOPOWERS, 14% pour KEPHALIOS, 13% pour KARDIOZIS et 14 % pour EPYGON ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 14 ans pour MYOPOWERS, EPYGON et KEPHALIOS de l'ordre de 2 %.

Au 31 décembre 2024, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe avait conclu que la valeur recouvrable des UGT testés excédait leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT à un montant inférieur à sa valeur comptable.

En particulier :

- une augmentation du taux d'actualisation de 100 points de base n'engendrerait pas un risque de perte de valeur ;
- une diminution des taux de croissance à long terme de 100 points de base n'engendrerait pas un risque de perte de valeur ;
- le décalage d'un an de la date de mise sur le marché et une diminution des estimations de revenus ou de pénétration du marché de 10% n'engendraient pas de risque de perte de valeur.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1 Immobilisations incorporelles

(Montants en K€)	Brevets et droits similaires	Logiciel, et autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute			
Au 31 décembre 2024	28 501	159	28 660
Acquisition	-	-	-
Cession et reclassement	-	-	-
Au 30 juin 2025	28 501	159	28 660
Amortissements			
Au 31 décembre 2024	13 366	159	13 525
Augmentation	926	-	926
Diminution	-	-	-
Au 30 juin 2025	14 291	159	14 450
Valeur nette comptable			
Au 31 décembre 2024	15 136	-	15 136
Au 30 juin 2025	14 210	-	14 210

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Les brevets et droits similaires sont constitués notamment des technologies développées en interne, issues du regroupement d'entreprises lors de la création du groupe Affluent Medical en 2018 (apports en nature des actions des sociétés Epygon, Kardiozis, Kephalios, Myopowers), dont le détail figure ci-dessous :

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024
Valeurs brutes		
EPYGON	9 786	9 786
KARDIOZIS	2 223	2 223
KEPHALIOS	8 207	8 207
MYOPOWERS	8 280	8 280
Total valeur brutes	28 496	28 496
Amortissements		
EPYGON	4 826	4 506
KARDIOZIS	1 087	1 014
KEPHALIOS	4 028	3 758
MYOPOWERS	4 366	4 104
Total amortissements	14 308	13 382
Valeurs nettes comptables		
EPYGON	4 960	5 280
KARDIOZIS	1 136	1 209
KEPHALIOS	4 179	4 449
MYOPOWERS	3 914	4 176
Total technologies développées en interne	14 188	15 114

4.2 Immobilisations corporelles

(Montants en K€)	Constructions (Droits d'utilisation)	Installations techniques, matériel et outillage	Installations techniques, matériel et outillage (droits d'utilisation)	Matériel informatique	Matériel informatique (droits d'utilisation)	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau (droits d'utilisation)	Matériel de transport (droits d'utilisation)	Immobilisation en cours	Total	Dont droits d'utilisation
Valeur Brute											
Au 31 décembre 2024	1 522	1 533	407	100	162	235	29	78	50	4 116	2 198
Acquisition	46	36	-	4	-	-	-	-	66	152	46
Cession et reclassement	-	8	-	(10)	-	-	-	(78)	(8)	(88)	(78)
Au 30 juin 2025	1 568	1 577	407	94	162	235	29	-	108	4 180	2 166
Amortissements											
Au 31 décembre 2024	1 010	1 193	276	83	90	122	16	78	-	2 868	1 471
Augmentation	117	62	35	3	17	14	1	-	-	249	170
Diminution	-	-	-	(10)	-	-	-	(78)	-	(88)	(78)
Au 30 juin 2025	1 127	1 255	311	76	107	136	17	-	-	3 029	1 563
Valeur nette comptable											
Au 31 décembre 2024	512	340	131	17	72	113	13	-	50	1 248	727
Au 30 juin 2025	441	322	96	18	55	99	12	-	108	1 151	603

Il n'y a pas eu d'indice de pertes de valeur au cours des périodes présentées en application de la norme IAS 36.

Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation, enregistrés selon la norme IFRS 16 Contrats de location, sont constitués essentiellement :

- des droits d'utilisation relatifs aux locaux occupés par la Société à Paris, Aix-en-Provence, Besançon et Colletterto Giacosa (Italie) ;
- du matériel de laboratoire ;
- du matériel informatique et des véhicules.

Sur le premier semestre 2025, la Société a procédé à une réappréciation de la durée restante du bail du site d'Aix-en-Provence en le prolongeant de 6 mois pour un impact de +46 K€ sur le montant des droits d'utilisation.

Note 5 : Participations dans les sociétés mise en équivalence

(Montants en K€)	JV SHANGHAI EPYGON	JV SHANGHAI MYOPOWERS	Total des titres mis en équivalence
Au 31 décembre 2024	-	-	-
Quote-part de résultat des MEE	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-
Au 30 juin 2025	-	-	-

Les données en 100% relatives aux coentreprises sont les suivantes :

DONNEES RELATIVES AUX CO-ENTREPRISES (Montant en K€)	30/06/2025			31/12/2024		
	JV SHANGHAI EPYGON	JV SHANGHAI MYOPOWERS	Total	JV SHANGHAI EPYGON	JV SHANGHAI MYOPOWERS	Total
Chiffres d'affaires	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	(1 020)	(608)	(1 628)	(2 374)	(1 388)	(3 762)
Résultat net	(1 020)	(608)	(1 628)	(2 374)	(1 388)	(3 762)
Pourcentage de détention	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
Quote-part théorique du résultat des sociétés mises en équivalence	(408)	(243)	(651)	(950)	(555)	(1 505)
Quote-part retenue du résultat des sociétés mises en équivalence (1)	-	-	-	-	-	-

(1) La Société comptabilise la quote-part de résultat des Joint-Ventures Shanghai Epygon Medical Technology Co., Ltd, et Shanghai Myopowers Medical Technology comme suit :

- Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une Joint-Ventures excède la valeur comptable de sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures.
- Lorsque la quote-part est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision
- Si l'entité détenue dégage ultérieurement des profits, le Groupe ne recommencera à comptabiliser sa quote-part dans les bénéfices qu'à compter du moment où cette quote-part est égale ou supérieure à sa quote-part dans les pertes nettes non comptabilisées.

La valeur d'équivalence a été déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres.

Sur la base des éléments bilantiels des deux joint-ventures disponibles au 31 décembre 2020, et au regard des dépenses engagées par les deux joint-ventures sur les exercices 2021 à 2024 et sur le premier semestre 2025, la Société a décidé de retenir une valeur d'équivalence nulle au 30 juin 2025 comme au 31 décembre 2024.

Note 6 : Actifs financiers

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montant en K€)	Retenue de garantie préfinancement CIR	Autres dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	TOTAL
Au 31 décembre 2024	43	27	46	116
Augmentations	24	1	55	80
Diminutions	-	-	-	-
Au 30 juin 2025	67	28	101	196

À la suite de son introduction en bourse sur le marché Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Affluent Medical.

Dans ce cadre, la Société a confié initialement 400 K€ à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Les actions acquises au titre de ce contrat sont comptabilisées en actions propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré dans les capitaux propres.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS (Montant en K€)	SICAV Monétaires	TOTAL
Au 31 décembre 2024	5 393	5 393
Augmentations	-	-
Diminutions	(5 378)	(5 378)
Revalorisation	-	-
Au 30 juin 2025	15	15

La Société a procédé en 2024 à des placements financiers dans des SICAV Monétaires. Conformément à la norme IAS 7, ces SICAV Monétaires sont présentées en actifs financiers courants.

Note 7 : Autres créances

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024
Crédit d'impôt recherche (1)	1 794	1 216
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	2 209	1 991
Charges constatées d'avance (3)	1 614	2 014
Avances et acomptes fournisseurs	100	70
Divers	179	242
Total autres créances courantes	5 896	5 533

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

- CIR estimé au 30 juin 2025 : 577 K€
- CIR 2024 : 1 216 K€, dont une partie de la créance a fait l'objet d'un préfinancement au cours du premier semestre 2025 (cf. note 11).

(2) Taxe sur la valeur ajoutée

Dans le cadre de l'avancement des dépenses dans le lancement des produits du Groupe, la Société constate un crédit de TVA aux différentes clôtures présentées.

(3) Les charges constatées d'avance sont liées à l'activité courante du Groupe et concernent essentiellement des honoraires.

Note 8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes bancaires	5 338	1 229
Equivalents de trésorerie	-	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 338	1 229

Note 9 : Capital

Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30/06/2025	31/12/2024
Capital (en K€)	3 935	3 935
Nombre d'actions ordinaires	39 348 313	39 348 185
Valeur nominale (en euros)	0,10 €	0,10 €

Le nombre d'actions de la Société ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA »), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à des salariés, dirigeants, administrateurs et prestataires externes et non encore exercés.

Evolution du capital

Au cours du premier semestre 2025, le capital social de la Société a évolué de la façon suivante :

- Exercice de 1 024 BSAR ayant généré l'émission de 128 actions pour un montant de 0,25 K€ (0,01 K€ en capital social et 0,24 K€ en primes d'émission).

Le capital social de la Société s'élève à 3 934 831,30 euros au 30 juin 2025.

Emission de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'augmentation de capital du 6 mars 2023, chaque action nouvelle émise était assortie d'un bon de souscription d'actions remboursables (BSAR).

Les BSAR pourront être exercés à tout moment à compter de la date d'émission jusqu'au 31 décembre 2025.

Les BSAR qui n'auront pas été exercés à l'issue de cette période d'exercice deviendront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Huit BSAR donne le droit de souscrire une action ordinaire nouvelle de la Société, moyennant le versement d'un prix d'exercice de :

- 1,50 euros entre la date d'émission des BSAR et les 9 mois suivant cette date d'émission (inclus) (soit le 5 décembre 2023) ; puis
- 1,95 euros entre le jour suivant les 9 mois de la date d'émission des BSAR (soit le 6 décembre 2023) et la date d'échéance des BSAR fixée au 31 décembre 2025 après leur date d'émission.

Cette parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser, à compter de la date d'émission des BSAR, afin de maintenir les droits des porteurs de BSAR.

La Société pourra, à son seul gré, procéder, à tout moment, à compter de l'émission des BSAR jusqu'à la fin de leur période d'exercice au 31 décembre 2025, au remboursement anticipé de l'intégralité des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne pondérée par les volumes de l'action Affluent Medical sur les 10 séances de bourse précédant la date de publication de l'avis de remboursement anticipé multipliée par la parité d'exercice en vigueur, excède 140 % du prix d'exercice des BSAR à cette date. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 €, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR sur la base du prix d'exercice fixé à cette date par action nouvelle avant la date fixée pour le remboursement et bénéficier ainsi économiquement de l'exercice des BSAR.

Politique de gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé le 14 juin 2021 un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société a confié 400 K€ à Kepler Cheuvreux afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

La Société a procédé à plusieurs versements complémentaires au contrat de liquidité :

- 130 K€ en août 2021 ;
- 35 K€ en 2022 ; et
- 35 K€ en juillet 2023 ; et
- 20 K€ en décembre 2024.

Au 30 juin 2025, au titre de ce contrat, 87 756 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres pour un montant de 160 K€ et 101 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

Frais d'émission

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés, nets d'impôt, en déduction des capitaux propres.

Dans le cadre de l'augmentation du capital de janvier 2024, la Société a encouru des frais à hauteur de 245 K€ enregistrés en diminution de la prime d'émission dont 236 K€ au 31 décembre 2023 et 9 K€ sur le premier semestre 2024.

Dans le cadre de l'augmentation du capital de juillet 2024, la Société a encouru des frais à hauteur de 61 K€ enregistrés en moins de la prime d'émission sur le premier semestre 2024.

Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende au cours des exercices présentés.

Note 10 : Paiements fondés en actions

10.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS 2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
BSA ₂₀₁₈₋₁	09/04/18	1 644	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	2
BSA ₂₀₁₈₋₂	09/04/18	131 520	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	169
BSA ₂₀₂₀₋₁	08/07/20	32 080	10 ans	5,89 €	6 ans	39,94%	-0,60%	58
BSA _{2025 1-4}	05/02/05	268 000	10 ans	1,75 €	6 ans	48,02%	2,06%	93

Evolution du nombre de bons en circulation

Nombre de BSA en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2024	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2025
BSA ₂₀₁₈₋₁	09/04/18	1 644	-	-	-	1 644
BSA ₂₀₁₈₋₂	09/04/18	65 760	-	-	-	65 760
BSA ₂₀₂₀₋₁	08/07/20	32 080	-	-	-	32 080
BSA _{2025 1-4}	05/02/05	-	268 000	-	(60 000)	208 000
TOTAL		99 484	268 000	-	(60 000)	307 484

Les conditions d'acquisition des droits (conditions de performance et condition de service) définis pour chaque plan de BSA antérieurs à 2025 n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2024.

Le plan de BSA_{2025 1-4} a une période d'acquisition des droits pour 50,0% s'étalant sur 48 mois : 1/4 après 12 mois puis 1/48^e sur les 36 mois suivants, pour 50,0% soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'étapes spécifiques dans le développement des essais cliniques ou la signature d'accords pour les programmes Kalios et Epygon.

10.2 Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues			Valorisation totale IFRS 2 initiale (K€) (Black & Scholes)
		Nombre total de bons attribués	Date d'échéance contractuelle	Prix d'exercice	Terme attendu	Volatilité	Taux sans risque	
BSPCE 2018-1	09/04/18	1 339 866	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	2 195
BSPCE 2018-2	09/04/18	961 741	10 ans	5,00 €	6 ans	34,36%	0,07%	1 576
BSPCE 2019-2	10/07/19	300 600	10 ans	6,10 €	6 ans	35,63%	-0,54%	599
BSPCE 2019-3	01/10/19	200 400	10 ans	6,10 €	6 ans	35,92%	-0,70%	399
BSPCE 2020-2	07/12/20	226 300	10 ans	5,89 €	6 ans	38,69%	-0,73%	467
BSPCE 2021-1	20/07/21	125 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	276
BSPCE 2021-2	20/07/21	30 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	66
BSPCE 2021-3	20/07/21	70 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	155
BSPCE 2021-4	20/07/21	250 000	10 ans	6,93 €	6 ans	34,08%	-0,66%	552
BSPCE 2021-5	20/07/21	30 000	10 ans	6,00 €	6 ans	34,08%	-0,58%	66
BSPCE 2021-6	20/07/21	476 500	10 ans	6,00 €	6 ans	34,08%	-0,58%	865
BSPCE 2022-1	17/10/22	360 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	266
BSPCE 2022-2	17/10/22	480 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	364
BSPCE 2022-3	17/10/22	120 000	10 ans	1,75 €	6 ans	43,57%	2,11%	93
BSPCE 2023-1	06/12/22	83 000	10 ans	1,71 €	6 ans	42,13%	-0,58%	60
BSPCE 2023-2	11/05/23	120 000	10 ans	1,50 €	6 ans	42,36 %	2,19%	209
BSPCE 2023-3	11/05/23	290 000	10 ans	1,50 €	6 ans	42,36 %	2,19%	209
BSPCE 2023-4	05/12/23	353 124	5 ans	1,20 €	4 ans	45,20%	2,27%	86
BSPCE 2023-5	05/12/23	280 000	10 ans	1,20 €	4 ans	45,20%	2,27%	123
BSPCE 2023-6	05/12/23	150 000	10 ans	1,20 €	4 ans	45,20%	2,27%	71
BSPCE 2023-7	05/12/23	220 000	10 ans	1,20 €	4 ans	45,20%	2,27%	113
BSPCE 2023-8	05/12/23	25 000	10 ans	1,20 €	4 ans	45,20%	2,27%	13
BSPCE 2024-1	24/04/24	165 726	10 ans	1,85 €	6 ans	42,80%	2,60%	101
BSPCE 2024-2	24/04/24	331 452	10 ans	1,85 €	6 ans	42,80%	2,60%	202
BSPCE 2024-3	24/04/24	125 000	10 ans	1,85 €	6 ans	42,80%	2,60%	76
BSPCE 2024-4	24/04/24	75 000	10 ans	1,85 €	6 ans	42,80%	2,60%	46
BSPCE 2024-5	24/04/24	165 726	10 ans	1,85 €	6 ans	42,80%	2,60%	101
BSPCE 2024-6	24/04/24	165 726	10 ans	1,85 €	6 ans	42,80%	2,60%	101
BSPCE 2025-1	05/02/05	305 000	10 ans	1,33 €	6 ans	48,02%	2,06%	177
BSPCE 2025-2	05/02/05	75 000	10 ans	1,33 €	6 ans	48,02%	2,06%	43

Evolution du nombre de BSPCE en circulation

Nombre d'options en circulation						
Type	Date d'attribution	31/12/2024	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2025
BSPCE 2018-1(1)	09/04/18	93 708	-	-	-	93 708
BSPCE 2018-2(1)	09/04/18	65 760	-	-	-	65 760
BSPCE 2019-2	10/07/19	50 100	-	-	(50 100)	-
BSPCE 2019-3(1)	01/10/19	200 400	-	-	(200 400)	-
BSPCE 2020-2(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-1(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-2(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-3(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-4(1)	07/12/20	-	-	-	-	-
BSPCE 2021-5	07/12/20	30 000	-	-	-	30 000
BSPCE 2021-6(1)	07/12/20	20 437	-	-	(20 437)	-
BSPCE 2022-1	17/10/22	360 000	-	-	-	360 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	145 000	-	-	(35 000)	110 000
BSPCE 2022-2	17/10/22	-	-	-	-	-
BSPCE 2022-2	17/10/22	150 000	-	-	-	150 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	90 000	-	-	(15 000)	75 000
BSPCE 2022-3	17/10/22	15 000	-	-	-	15 000
BSPCE 2023-1	06/12/22	83 000	-	-	-	83 000
BSPCE 2023-2	11/05/23	105 000	-	-	(15 000)	90 000
BSPCE 2023-3	11/05/23	255 000	-	-	-	255 000
BSPCE 2023-4	05/12/23	353 124	-	-	-	353 124
BSPCE 2023-5	05/12/23	230 000	-	-	(40 313)	189 687
BSPCE 2023-6	05/12/23	75 000	-	-	-	75 000
BSPCE 2023-7	05/12/23	220 000	-	-	-	220 000
BSPCE 2023-8	05/12/23	25 000	-	-	-	25 000
BSPCE 2024-1	24/04/24	165 726	-	-	-	165 726
BSPCE 2024-2	24/04/24	331 452	-	-	-	331 452
BSPCE 2024-3	24/04/24	125 000	-	-	(15 000)	110 000
BSPCE 2024-4	24/04/24	75 000	-	-	-	75 000
BSPCE 2024-5	24/04/24	165 726	-	-	-	165 726
BSPCE 2024-6	24/04/24	165 726	-	-	-	165 726
BSPCE 2025-1	05/02/05	-	305 000	-	(30 000)	275 000
BSPCE 2025-2	05/02/05	-	75 000	-	-	75 000
TOTAL		3 595 159	380 000	-	(421 250)	3 553 909

Les conditions d'acquisition des droits (conditions de performance et condition de service) définis pour chaque plan de BSPCE antérieurs à 2025 n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2024.

Le plan de **BSPCE**₂₀₂₅₋₁ a une période d'acquisition des droits pour s'étalant sur 48 mois : 1/4 après 12 mois suivant la signature d'un accord concernant le produit Kalios puis 1/48^e sur les 36 mois suivants.

Le plan de **BSPCE**₂₀₂₅₋₂ a une période d'acquisition des droits pour 70,0% s'étalant sur 48 mois : 1/4 après 12 mois puis 1/48^e sur les 36 mois suivants, pour 30,0% soumis à des conditions de performance liées à l'atteinte d'étapes spécifiques dans le développement des essais cliniques ou la signature d'accords pour les programmes Kalios, Epygon et Artus.

10.3 Attribution d'actions gratuites (« AGA »)

Au 30 juin 2024, 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025, il n'y a plus d'actions gratuites en cours d'acquisition de droits.

10.4 Charges comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées

La Société a enregistré une charge relative aux paiements fondés sur des actions de 287 K€ au 30 juin 2025 et 444 K€ au 30 juin 2024.

La charge historique cumulée s'élève à 6 936 K€ au 30 juin 2025 et 6 315 K€ au 30 juin 2024.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024
Avances remboursables et prêt à l'innovation	14 332	13 579
Prêts garantis par l'Etat	162	498
Emprunt obligataire	6 201	-
Autres emprunts et dettes divers	1	3
Dettes financières non courantes	20 696	14 080
Dettes sur obligations locatives non courantes	409	508
Dérivés passifs non courants	5 000	5 000
Total des dettes financières de nature non courantes	26 105	19 588
Avances remboursables	714	699
Prêt garantis par l'Etat	715	755
Préfinancements des créances de Crédit d'Impôt Recherche	634	-
Concours bancaires courants	2	6
Dettes financières courantes	2 064	1 460
Dettes sur obligations locatives courantes	256	281
Dérivés passifs courants	135	189
Total des dettes financières de nature courantes	2 456	1 930
Total des dettes financières	28 561	21 518

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

(Montants en milliers d'euros)	Valeur de remboursement		Option de conversion comptabilisée en capitaux propres	Bifurcation des dérivés passifs	Intérêts courus	Coût amorti	Valeur au bilan au 30/06/2025
	31/12/2024	30/06/2025					
Dettes sur obligations locatives	789	665	-	-	-	-	665
Avances remboursables	14 291	15 085	-	-	-	(38)	15 046
Prêts garantis par l'Etat	1 236	877	-	-	-	-	877
Préfinancement du CIR	-	634	-	-	-	-	634
Emprunt obligataire	-	5 386	-	805	13	(3)	6 201
Dérivé passif	5 189	5 135	-	-	-	-	5 135
Autres emprunts et dettes divers	2	1	-	-	-	-	1
Concours bancaires courants	6	2	-	-	-	-	2
Total dettes financières	21 512	27 785	-	805	13	(41)	28 561

Tableau de variation des dettes financières

(Montants en K€)	31/12/2024	Encaissement	Remboursement	Impact du coût amorti	Nouvelle dette financière relative droits d'utilisation	Subvention	Juste valeur	Intérêts courus	Comptabilisation initiale des OC à la juste-valeur	Transfert entre dettes non courantes et dettes courantes	30/06/2025
Avances remboursables et prêt à l'innovation	13 579	299	-	0	-	(29)	-	645	-	(161)	14 332
Prêts garantis par l'Etat	498	-	-	-	-	-	-	-	-	(337)	162
Emprunt obligataire	-	5 386	-	(3)	-	-	-	13	805	-	6 201
Autres emprunts et dettes divers	3	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-	1
Dettes financières non courantes	14 080	5 685	(2)	(3)	-	(29)	-	658	805	(498)	20 695
Dettes sur obligations locatives non courantes	508	-	-	-	46	-	-	-	-	(146)	409
Dérivé passif	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000
Dettes financières non courantes	19 588	5 685	(2)	(3)	46	(29)	-	658	805	(644)	26 105
Avances remboursables et prêt à l'innovation	699	-	(150)	4	-	-	-	-	-	161	714
Prêts garantis par l'Etat	755	-	(372)	(5)	-	-	-	-	-	337	715
Préfinancement du CIR	-	619	-	14	-	-	-	-	-	-	634
Autres emprunts et dettes divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	6	-	(4)	-	-	-	-	-	-	-	2
Dettes financières courantes	1 460	619	(526)	14	-	-	-	-	-	498	2 064
Dettes sur obligations locatives courantes	281	-	(171)	-	-	-	-	-	-	146	256
Dérivé passif	189	-	-	-	-	-	(53)	-	-	-	135
Dettes financières courantes	1 930	619	(697)	14	-	-	(53)	-	-	644	2 456
Total dettes financières	21 518	6 304	(699)	11	46	(29)	(53)	658	805	-	28 561

11.1 Avances remboursables, prêt à l'innovation et prêts à l'efficacité productive

(Montants en K€)	Prêt efficacité productive BNL / Agence financière Région du Piémont EPYGON SRL	Prêt à l'innovation BPI innovation AFFLUENT MEDICAL	Projet MIVANA EPYGON	Projet MIVANA KEPHALIOS	Projet PIAVE ARTUS MYOPOWERS	Total
Au 31 décembre 2024	-	537	4 120	1 692	7 929	14 278
(+) Encaissement	298	-	-	-	-	298
(-) Remboursement	-	(150)	-	-	-	(150)
Intérêts courus	-	-	256	125	262	644
Subventions	(29)	-	-	-	-	(29)
Charges financières	-	4	-	-	-	4
Au 30 juin 2025	270	391	4 376	1 818	8 191	15 046

Ventilation des avances remboursables, du prêt à l'innovation et du prêt « efficacité productive » par échéances, en valeur de remboursement

(Montants en K€)	Prêt efficacité productive BNL / Agence financière Région du Piémont EPYGON SRL	BPI innovation AFFLUENT MEDICAL	Projet MIVANA EPYGON	Projet MIVANA KEPHALIOS	Projet PIAVE ARTUS MYOPOWERS	Total
Au 30 juin 2025	299	400	4 377	1 818	8 191	15 084
Part à moins d'un an	33	200	377	147	-	756
Part entre un an à 2 ans	66	200	628	244	1 408	2 547
Part entre 2 ans et 3 ans	66	-	753	293	1 832	2 944
Part entre 3 ans et 4 ans	66	-	753	293	1 816	2 929
Part entre 4 ans et 5 ans	66	-	-	266	1 164	1 497
Part à plus de 5 ans	-	-	1 866	575	1 971	4 412

11.1.1 Prêt BPI Innovation

Le 8 avril 2020, la Société a conclu un contrat avec BPI France pour un prêt de 1 000 K€ avec un versement en une seule fois et portant intérêt à 1,14% pour le « développement d'un dispositif médical disruptif (anneau mitral réglable) permettant de lutter contre les insuffisances mitrales récidivantes ».

La Société a reçu un total de 1 000 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite de ce projet.

Suite à la réussite du projet, le calendrier de remboursement est le suivant : 50 K€ par trimestre du 30 septembre 2023 au 30 juin 2027 (20 versements).

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt supporte le paiement d'un intérêt annuel plus faible que le marché revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à un taux plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant du prêt au coût historique et celui du prêt actualisé à un taux d'endettement marginal (3,10%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

11.1.2 Avance remboursable « Projet MIVANA »

Le 28 septembre 2015, les Sociétés KEPHALIOS et EPYGON, en partenariat avec les entités MDB TEXINOV et IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement) ont conclu un contrat avec BPI France pour :

- des avances remboursables d'un montant maximal de 5 458 K€ (dont 4 512 K€ pour les sociétés du groupe AFFLUENT MEDICAL) avec des versements en plusieurs tranches selon l'atteinte « d'étape clé » et ne portant pas intérêt pour le « développement de dispositifs médicaux innovants et techniques dérivés de l'industrie textile pour la création d'une filière cardiovasculaire nationale » ;
- des subventions d'un montant maximal de 3 122 K€ (dont 1 957 K€ pour les sociétés du groupe AFFLUENT MEDICAL).

L'aide accordée par BPI France se décompose en subventions et en avances remboursables.

Contrat entre EPYGON et BPI France

La société EPYGON a reçu un total de 2 319 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1, 2 et 3, sur un total de 4 étapes clés.

Suite à la réussite des étapes clés 1, 2 et 3, le calendrier de remboursement est le suivant :

- 500 K€ au 30 juin 2023 (1 versement) ;
- 800 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 1 100 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 1 350 K€ au 30 juin 2025 (1 versement).

Au cours de l'exercice 2021, la société Epygon a renégocié avec BPI France afin de rééchelonner les remboursements prévus initialement. Dans ce cadre, BPI France a accepté de décaler de 18 mois la date de fin des remboursements, qui suivront le calendrier suivant :

- 500 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 800 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 1 100 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 1 350 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement).

Le contrat conclu entre BPI France et EPYGON prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 5 (cinq) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 20 000 000 € (vingt millions d'euros), à verser 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 000 000 € (six millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au cours de l'exercice 2023, la société EPYGON a renégocié avec BPI France afin de rééchelonner les remboursements prévus de 2 ans selon le calendrier suivant :

- 377 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 628 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement) ;
- 753 K€ au 31 décembre 2027 (1 versement) ;
- 753 K€ au 31 décembre 2028 (1 versement).

Contrat entre KEPHALIOS et BPIFrance

La société KEPHALIOS a reçu un total de 892 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1, 2 et 3, sur un total de 4 étapes clés.

Suite à la réussite des étapes clés 1, 2 et 3, le calendrier de remboursement est le suivant :

- 100 K€ au 30 juin 2022 (1 versement) ;
- 250 K€ au 30 juin 2023 (1 versement) ;
- 350 K€ au 30 juin 2024 (1 versement) ;
- 450 K€ au 30 juin 2025 (1 versement).

Au cours de l'exercice 2021, la société KephaliOS a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus initialement. Dans ce cadre, BPIFrance a accepté de décaler de 18 mois la date de fin des remboursements, qui suivront le calendrier suivant :

- 100 K€ au 31 décembre 2023 (1 versement) ;
- 250 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement) ;
- 350 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 450 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement).

KEPHALIOS devra s'acquitter en sus du calendrier de remboursement forfaitaire prévisionnel, le cas échéant, d'une annuité égale à :

- 30% (trente pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet, perçus au cours de l'année calendaire précédente,
- 30% (trente pour cent) du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Les sommes dues à Bpifrance en application du présent alinéa seront déduites en priorité et à due concurrence de l'ultime échéance et le cas échéant des précédentes.

Le contrat conclu entre BPIFrance et KEPHALIOS prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 5 (cinq) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 000 000 € (dix millions d'euros), à verser 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 3 000 000 € (trois millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au cours de l'exercice 2023, la société KephaliOS a renégocié avec BPIFrance afin de rééchelonner les remboursements prévus de 2 ans selon le calendrier suivant :

- 147 K€ au 31 décembre 2025 (1 versement) ;
- 244 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement) ;
- 293 K€ au 31 décembre 2027 (1 versement) ;
- 293 K€ au 31 décembre 2028 (1 versement).

11.1.3 Avance remboursable « Projet PIAVE ARTUS »

Le 21 juillet 2016, la société MYOPOWERS a conclu un contrat avec BPIfrance pour une avance remboursable d'un montant maximal de 7 796 K€ avec des versements en plusieurs tranches selon l'atteinte « d'étape clé » et ne portant pas intérêt pour le « développement d'un sphincter urinaire artificiel pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort sévère ».

L'aide accordée par BPIfrance se décompose en subvention (pour 201 K€) et en avance remboursable (pour 7 796 K€).

La société a reçu un total de 6 188 K€ en lien avec ce contrat et a satisfait les conditions de réussite des étapes clés 1 et 2.

Le calendrier de remboursement est le suivant : 2 055 K€ par année du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} septembre 2026 (4 versements).

En mai 2021, la société MYOPOWERS a renégocié avec la BPI afin de décaler les dates d'échéances des prochaines étapes clés ainsi que le début du remboursement de l'avance.

La date de début de remboursement de l'avance a été reporté au 31 décembre 2024 et devait suivre le calendrier de remboursement suivant :

- 487 K€ au 31 décembre 2024 (1 versement)
- 1 949 K€ en 2025 (487 K€ par trimestre) ;
- 1 949 K€ en 2026 (487 K€ par trimestre) ;
- 1 647 K€ en 2027 (487 K€ pendant trois trimestres puis 185 K€ pendant un trimestre) ;
555 K€ en 2028 (185 K€ pendant trois trimestres).

Dans le cadre de la mise en place de l'avance remboursable Projet « PIAVE ARTUS » (cf. note 11.1.4), la société MYOPOWERS devra s'acquitter en sus du calendrier de remboursement forfaitaire prévisionnel, le cas échéant, d'une annuité égale à :

- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle issus du projet, perçus au cours de l'année calendaire précédente,
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Les sommes dues à Bpifrance en application du présent alinéa seront déduites en priorité et à due concurrence de l'ultime échéance et le cas échéant des précédentes.

Le contrat conclu entre BPIfrance et MYOPOWERS prévoit le paiement d'un versement complémentaire à partir du moment où la société aura remboursé en totalité les avances reçues. La société s'engage, pendant une durée de 4 (quatre) années consécutives après la date de la terminaison dudit remboursement et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 20 000 000 € (vingt millions d'euros), à verser 1% (un pour cent) du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du Projet.

- Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 4 000 000 € (quatre millions d'euros).
- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et les versements complémentaires est limitée à 15 (quinze) années.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a obtenu de BPI France le rééchelonnement des remboursements selon le calendrier suivant :

- 469 K€ au 31 décembre 2026 (1 versement)
- 1 949 K€ en 2027 (469 K€ pendant trois trimestres puis 454 K€ pendant un trimestre) ;
- 1 816 K€ en 2028 (454 K€ par trimestre) ;
- 1 599 K€ en 2029 (454 K€ pendant trois trimestres puis 237 K€ pendant un trimestre) ;
- 1 243 K€ en 2030 (237 K€ pendant deux trimestres puis 770 K€ pendant un trimestre).

11.1.4 Financement « Numérisation et efficacité productive des entreprises » - Epygon SRL

La Société a obtenu en juin 2025 un financement de 299 K€ dans le cadre du programme « Numérisation et efficacité productive des entreprises » auprès de la Banca Nazionale del Lavoro S.P.A. (BNL) à hauteur de 30% pour un montant de 90 K€ et auprès de l'Agence Financière de la Région du Piémont à hauteur de 70 % pour un montant de 209 K€.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	Banca Nazionale del Lavoro S.P.A. (BNL)	Agence Financière de la Région du Piémont
Objet du financement	Programme de « Numérisation et efficacité productive des entreprises »	
Quote-part	30%	70%
Montant	90 K€	209 K€
Taux d'intérêts	Taux variable : Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 3 points soit 5,28% à la date de mise en place	Pas d'intérêts
Durée	Durée de 60 mois avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2026	Durée de 60 mois avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2026
Amortissement	Amortissement contant de 5 K€ par trimestre à compter du 31/03/2026	Amortissement contant de 11,6 K€ par trimestre à compter du 31/03/2026
Maturité	30/06/2030	30/06/2030
Traitement comptable	Dette enregistrée au coût amorti	Selon IAS 20, le fait que le prêt supporte le paiement d'un intérêt annuel plus faible que le marché revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à un taux plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant du prêt au coût historique et celui du prêt actualisé à un taux d'endettement marginal (5,28%) est considérée comme une subvention perçue de la Région du Piémont.
Subvention	N/A	Conformément à IAS 20, le montant de la subvention a été déterminée à hauteur de 29 K€, qui sera reconnu en résultat au rythme des dépenses financées. Au 30 juin 2025, ce montant a été reconnu en produit constaté d'avance

11.2 Prêts Garantis par l'Etat

Principes comptables

Le Groupe bénéficie de prêts garantis par l'Etat (« PGE »).

Les PGE ont été initialement enregistrés à la juste valeur qui correspond à la trésorerie reçue, et comptabilisés ensuite selon la méthode du coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif a été déterminé sur la base de la meilleure estimation de la date attendue de remboursement en tenant compte de l'option de prorogation que la Société a l'intention d'exercer.

Au cours de l'année 2020, le Groupe a contracté quatre prêts garantis par l'Etat et au cours de l'année 2021, trois nouveaux prêts garantis par l'Etat, pour renforcer sa trésorerie dans le contexte de pandémie COVID-19.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, les prêts garantis par l'Etat avec une échéance de moins d'un an ont été classés en dettes financières courantes, le solde est conservé en dettes financières non courantes.

Evolution des prêts garantis par l'Etat

(Montants en K€)	BNP Paribas		Société Générale		CIC	BPI France Affluent Medical	Total
	Affluent Medical	Epygon	Kardiozis	Kephalios	Myopowers		
Au 31 décembre 2024	351	122	34	61	341	218	1 253
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(129)	(26)	(11)	(20)	(112)	(49)	(372)
(+/-) intérêts courus	(2)	(0)	(0)	(0)	(1)	(0)	(4)
Au 30 juin 2025	220	96	23	41	228	169	877

Ventilation des prêts garantis par l'Etat par échéances, en valeur de remboursement

(Montants en K€)	BNP Paribas		Société Générale		CIC	BPI France Affluent Medical	Total
	Affluent Medical	Epygon	Kardiozis	Kephalios	Myopowers		
Au 30 juin 2025	220	96	23	41	228	169	877
Part à moins d'un an	220	52	23	41	228	101	715
Part d'un an à 5 ans	-	44	-	-	-	68	162
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-

11.2.1 Prêts Garantis par l'Etat BNP Paribas

Le 6 avril 2020, la Société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 1 000 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2021, la Société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 1% avec un coût de garantie de 21 K€.

Le 15 avril 2021, la Société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BNP Paribas dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 200 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2022, la Société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,75% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 4 K€.

11.2.2 Prêts Garantis par l'Etat Société Générale

Le 5 juin 2020, la société EPYGON a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 90 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 2 K€.

Le 5 juin 2020, la société KARDIOZIS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 160 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 3 K€.

Le 5 juin 2020, la société KEPHALIOS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque Société Générale dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 890 K€

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,25 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En mars 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,58% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 19 K€.

11.2.3 Prêts Garantis par l'Etat CIC

Le 5 février 2021, la société MYOPOWERS a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque CIC dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 395 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En novembre 2021, la société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 0,70% avec un coût de la prime de garantie de l'Etat de 8K€.

11.2.3 Prêts Garantis par l'Etat BPIFrance

Le 6 mai 2021, la Société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec amortissement optionnel sur 5 ans, auprès de la Banque BPIFrance dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 200 K€
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt annuel : 2,35 %
- Remboursement : un versement annuel du principal et des intérêts, à terme échu, après une période de différé de 12 mois.

Ce prêt bénéficie d'une garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » à hauteur de 90%.

En février 2022, la Société a négocié un différé d'amortissement additionnel de 12 mois qui sera suivi d'un remboursement sur 4 ans. Le taux d'intérêt annuel applicable est de 3,35%, prime de garantie de l'Etat incluse.

11.3 Emprunts obligataires et emprunts obligataires convertibles

11.3.1 Emprunt Obligataire convertible de juin 2025 (« OC 062025 »)

Evolution des emprunts obligataires :

(Montants en K€)	Emprunt obligataire OC 062025
Au 31 décembre 2024	-
(+) Encaissement	5 386
(+) Juste valeur du passif financier (IFRS13)	296
(+) Bifurcation du dérivé actif net	509
(+) Impact du coût amorti	(3)
(-) Remboursement	-
(+/-) Intérêts courus	13
(+/-) Conversion	-
Au 30 juin 2025	6 201

La société a conclu le 20 juin 2025 un contrat d'émission d'obligations convertibles avec ses principaux actionnaires historiques pour un montant de 5,4 millions portant intérêts au taux de 8% par an.

Les obligations convertibles émises en juin 2025 (« OC 062025 ») ont les principales caractéristiques :

- Nombre d'obligations convertibles : 5 386 000 obligations convertibles ;
- Valeur nominale : 1 euro ;
- Prix d'émission : 1 euro au pair ;
- Durée : 7 ans expirant le 20 juin 2032 ;
- Taux d'intérêts : 8% capitalisé annuellement et payable en totalité au moment de leur conversion ou de leur remboursement en tout ou partie. Pour la première période de 12 mois, nonobstant tout remboursement ou conversion au cours de ladite période, l'intégralité des intérêts, au taux de 8% calculés sur une année calendaire pleine, sera due.
- Aucun covenant financier ou de garanties ;
- A défaut d'exigibilité ou de conversion anticipée, remboursement en numéraire à la date d'échéance ;
- Conversion à tout moment à l'initiative et à la discrétion du porteur de l'obligation ;
- Parité de conversion variable.

Conversion des obligations

En cas de conversion des OC, la parité de conversion sera calculée en divisant le montant nominal des OC dont il est demandé la conversion, augmenté de tout intérêt couru, par le prix de conversion des OC, à savoir la moyenne pondérée des cours des actions Affluent Medical des 20 dernières séances de bourse précédant la date de notification par l'Obligataire concerné de sa demande de conversion, diminué d'une décote de :

- 10% pour toute demande de conversion reçue avant l'expiration d'une période de six (6) mois à compter de la date d'émission, soit avant le 20 décembre 2025 ;
- 20% pour toute demande de conversion reçue après l'expiration d'une période de six (6) mois à compter de la date d'émission, soit après le 20 décembre 2025.

étant précisé qu'en tout état de cause, le prix de conversion des OC ne pourra être ni inférieur à la moyenne pondérée des cours des actions Affluent Medical des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'émission, soit 1,40 euro (« floor »), ni supérieur à 2,34 euros (« cap »).

Cas de conversion et d'exigibilité anticipé

Le contrat comporte des cas usuels d'exigibilité anticipé de tout ou partie des OC dans les cas suivants :

- (a) inexécution par la Société de toute stipulation du Contrat, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par la Société de la notification écrite dudit manquement donnée par l'Obligataire ;

- (b) incident de paiement déclaré à la Banque de France, mesure d'interdiction bancaire, s'il n'y est pas remédié dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande qui lui en sera faite par l'Obligataire par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- (c) mesure d'interdiction judiciaire d'exercice à l'encontre de la Société ;
- (d) saisie pratiquée sur tout ou partie des biens de la Société indispensables à la poursuite de son activité et hors toute saisie conservatoire non convertie en saisie définitive
- (e) survenance d'une procédure de sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire ou d'un jugement de cession judiciaire ;
- (f) retrait des actions de la société de la cote d'Euronext Paris, sauf dans le cas d'un transfert de la cotation sur tout autre marché ou système multilatéral de négociation ;
- (g) émission d'un rapport général du (des) Commissaire(s) aux comptes de la Société sur les comptes sociaux ou consolidés faisant apparaître un refus de certification des comptes, ou une certification des comptes assortie de réserves qui ne seraient pas purement techniques ;

Exigibilité anticipée en cas d'augmentation de capital

En cas d'augmentation du capital social de la Société, réalisée en dehors de toute transaction stratégique pour la Société pouvant inclure une opération de fusion ou d'acquisition, souscrite par des investisseurs financiers non encore actionnaires de la Société à la date de réalisation de l'augmentation de capital, pour un montant total, prime d'émission incluse, au moins égal à 5 millions d'euros (l'« Augmentation de Capital »), les OC deviendront exigibles par anticipation et leur encours sera immédiatement et de plein droit exigible à la date de la décision de l'organe compétent décidant le lancement de l'Augmentation de Capital.

Chaque Obligataire s'engage, de manière irrévocable, à souscrire, par voie de compensation de créance à l'Augmentation de Capital, de sorte qu'aucun remboursement en numéraire n'interviendra au prix par action fixé dans le cadre de l'Augmentation de capital diminué d'une décote de :

- 10% sur le prix par action fixé dans le cadre de l'Augmentation de Capital si l'Augmentation de Capital intervient avant le 20 décembre 2025 ;
- 20% sur le prix par action fixé dans le cadre de l'Augmentation de Capital si l'Augmentation de Capital intervient après le 20 décembre 2025.

Il est précisé qu'en tout état de cause, le prix par action fixé dans le cadre de l'Augmentation de capital diminué de la décote susvisée ne pourra être ni inférieur à la moyenne pondérée des cours des actions Affluent Medical des 20 dernières séances de bourse précédant la Date d'Emission, soit 1,40 euro, ni supérieur à 2,34 euros.

Traitement comptable

Les obligations convertibles sont considérées comme un instrument hybride conformément à IFRS 9 en raison d'un prix de conversion non fixe. Elles comportent une composante dettes et un dérivé incorporé ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres.

Conformément à IFRS 13.47, étant donné que l'option de conversion est exercable à tout moment par le porteur de l'OC, le passif financier comptabilisé à la date d'émission ne peut être inférieur au montant payable à vue soit 5 682 K€. La Société a déterminé ce montant à la date d'émission en effectuant les étapes suivantes :

- Calcul du nombre d'actions à livrer en cas de conversion : $5\,386\,000\ \text{€} / 1,40\ \text{€ (le floor)} = 3\,847\,143$ actions.
- Détermination du montant de la ressource équivalente : $3\,847\,143\ \text{actions} \times (\text{cours au 20 juin 2025 soit } 1,365\ \text{€}) = 5\,251\ \text{K€}$.
- Intérêts capitalisés de 8% dus dès la date d'émission en cas de conversion : $5\,386\,000\ \text{€} \times 8\% = 431\ \text{K€}$.
- Montant payable à vue = $5\,251\ \text{K€} + 431\ \text{K€} = 5\,682\ \text{K€}$.

Dans la mesure où la transaction a été réalisée avec des actionnaires historiques, l'écart avec la valeur nominale des obligations a été enregistré en capitaux propres pour 296 K€. La Société a reconnu un impôt différé actif relatif à cet écart pour 74 K€ en déduction des capitaux propres à la date d'émission selon IAS 12 Impôts sur le résultat. Conformément aux principes décrits en Note 20, aucun impôt différé actif n'est reconnu au-delà des impôts différés passifs, générant une charge d'impôt différé pour 74 K€ dans le compte de résultat consolidé.

Le contrat comporte plusieurs dérivés :

- Un dérivé passif au titre de l'option de conversion évaluée à la juste valeur selon un modèle de valorisation binomiale.
- Un dérivé actif au titre du droit de la Société de forcer la conversion lors d'une augmentation de capital évaluée à la juste valeur selon un modèle de valorisation binomiale.

A la date d'émission, la Société a déterminé que la juste-valeur nette initiale des dérivés incorporés constitue un montant net actif pour 509 K€ comptabilisé en dérivé actif avec pour contrepartie la composante dette.

L'évaluation ultérieure du dérivé actif net se fait à la juste-valeur selon un modèle de valorisation binomiale avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat conformément à IFRS 9.

La composante dette des emprunts convertibles a ainsi été initialement enregistrée à sa juste valeur pour un montant total de 6 191 K€ (5 386 K€ + 296 K€ + 509 K€) et comptabilisée ultérieurement selon la méthode du coût amorti.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour les besoins de la valorisation des dérivés incorporés :

Dérivé passif : option de conversion			Dérivé actif : droit de forcer la conversion		
	20/06/2025	30/06/2025		20/06/2025	30/06/2025
Nombre d'options	5 386 000	5 386 000	Nombre d'options	5 386 000	5 386 000
Cours de l'action	1,365 €	1,265 €	Cours de l'action	1,365 €	1,265 €
Volatilité	38,01%	33,73%	Volatilité	38,01%	33,73%
Taux d'intérêts sans risques	1,83%	1,84%	Taux d'intérêts sans risques	1,83%	1,84%
Durée de vie résiduelle attendue	5,93 mois	5,6 mois	Durée de vie résiduelle attendue	5,93 mois	5,6 mois
Juste valeur de l'option de conversion	0,06281 €	0,03846 €	Juste valeur de l'option de forcer la conversion	0,15724 €	0,19228 €
Valorisation du dérivé passif	338 K€	207 K€	Valorisation du dérivé actif	847K €	1 036 K€
Variation de la juste-Valeur		-131 K€	Variation de la juste-Valeur		189 K€
	20/06/2025	30/06/2025			
Montant net – Dérivé actif	509 K€	828 K€			
Variation de la JV du dérivé		320 K€			

11.3.1 Emprunt Obligataire non convertible KREOS

Le 26 octobre 2018, la Société a conclu un « venture loan agreement » avec Kreos Capital tenant lieu de contrat cadre organisant l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant pouvant atteindre 12 M€ au travers de l'émission d'une tranche de 4 millions d'euros et de deux tranches pouvant aller jusqu'à 4 millions chacune, l'émission de 196 722 bons de souscriptions d'actions (BSA2018-KREOS).

Le « venture loan agreement » prévoit le nantissement des actifs de la Société (incluant une part de la propriété intellectuelle de la Société) au bénéfice de Kreos Capital.

Chaque tranche porte intérêts à 10% par an. Toutes les tranches d'emprunts non convertibles émises sont remboursables en 36 mensualités avec un différé de remboursement de 6 mois.

Selon les termes du contrat, la Société a la possibilité à tout moment, à condition de respecter une notification préalable à Kreos Capital d'au moins 30 jours, de rembourser ou racheter les emprunts obligataires non convertibles. Le remboursement sera égal au (1) montant du principal restant dû, augmenté de (2) la somme des intérêts que la Société aurait dû acquitter sur la durée restante de la tranche concerné, actualisé au taux de 4% par an.

La tranche A a été émise lors de la signature du contrat, le 29 octobre 2018, et la tranche B le 1^{er} juin 2019. Le tirage de la tranche C ne pourra pas avoir lieu, l'échéance du 30 septembre 2019 ayant été dépassée et faute de satisfaction des conditions requises.

Un dépôt de garantie de 256 K€ (128 K€ par tranche) a été retenu par Kreos Capital sur les versements effectués. Il sera déduit de la dernière mensualité. Il est présenté en « Autres actifs financiers non courants ».

Chaque BSA2018-KREOS confère le droit de souscrire à un nombre d'actions N tel que $N = 6,10 / RP$ avec RP tel que défini ci-dessous.

Le Prix d'exercice (RP) est fixé au prix le plus bas entre i) la somme de 6,10 € et ii) le prix le plus bas retenu au cours des différentes augmentations de capital étant intervenues entre la date d'émission des BSA2018-KREOS et la date d'exercice, diminué d'une décote de 20%.

La période d'exercice de chaque BSA débute à la date d'émission et se termine à la date la plus tôt entre i) le 10^{ème} anniversaire de la date d'émission, ii) la date de transfert de propriété de plus de 80% des actions tel que décrit par le Pacte d'Actionnaires, ou iii) le 5^{ème} anniversaire de l'Introduction en Bourse de la Société.

Traitement comptable

Conformément à IFRS 9, la dette non convertible est évaluée selon la méthode du coût amorti.

Après analyse, les BSA attachés à la Tranche A (BSA2018-KREOS) ont été comptabilisés en dérivé passif et évaluée à la juste valeur avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur a été déterminée par l'application du modèle de valorisation Black-Scholes avec les principales hypothèses suivantes :

BSA émis au profit de KREOS	Tranche A		
	A l'émission (26/10/2018)	31/12/2024	30/06/2025
Nombre de BSA	65 574	65 574	65 574
Prix d'exercice	4,71 €	1,08 €	1,08 €
Terme contractuel	5,05	1,37	0,87
Volatilité	34,92%	54,69%	52,49%
Taux sans risque	-0,19%	2,18%	1,83%
Valeur du dérivé (en K€)	147	95	68
Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)			(27)

BSA émis au profit de KREOS	Tranche B		
	A l'émission (01/06/2019)	31/12/2024	30/06/2025
Nombre de BSA	65 574	65 574	65 574
Prix d'exercice	4,71 €	1,08 €	1,08 €
Terme contractuel	6,96	1,37	0,87
Volatilité	36,57%	54,69%	52,49%
Taux sans risque	-0,51%	2,18%	1,83%
Valeur du dérivé (en K€)	144	95	68
Variation de la juste valeur au cours de la période (en K€)			(27)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a remboursé intégralement l'emprunt obligataire non convertible. Les dépôts de garantie ont été imputés sur la dernière échéance.

Au 30 juin 2025, il reste en circulation 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche A (valorisés en dérivé passif pour 68 K€) et 65 574 BSA émis au profit de Kreos au titre de la tranche B (valorisés en dérivé passif pour 68 K€).

Les mainlevées des sûretés de premier rang, mis en place dans le cadre du Venture Loan, sur les principaux actifs corporels et incorporels de la Société, notamment sur son fonds de commerce, les droits de propriété intellectuelle relatifs à ses principaux dispositifs médicaux, ainsi qu'un nantissement des comptes bancaires et des créances de la Société sont intervenues au premier semestre 2024.

11.4 Dettes liées aux obligations locatives

Evolution des dettes sur obligations locatives

(Montant en K€)	Dettes liées aux obligations Locatives
Au 31 décembre 2024	789
(+) Augmentation	46
(-) Remboursement	(171)
(-) Sortie anticipée de contrat	-
Au 30 juin 2025	665

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

(Montant en K€)	Dettes liées aux obligations locatives
Au 30 juin 2025	665
<i>Part à moins d'un an</i>	256
<i>Part d'un an à 5 ans</i>	409
<i>Part à plus de 5 ans</i>	

11.5 Préfinancement des créances de CIR

Au 30 juin 2025, une partie des créances liées au CIR a été préfinancée par le Fonds commun de titrisation FFS Sienna innovation 5, avec Neftys Conseil comme arrangeur. En conséquence, le Groupe a comptabilisé les éléments suivants :

- une dette, pour le montant payable à Neftys lors de la réception du CIR ;
- un actif financier, pour le montant des retenues effectuées par Neftys sur les créances cédées (assimilable à un dépôt de garantie) ; et
- un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

Conformément à la norme IFRS 9, le montant de la dette due à Neftys a été calculé selon la méthode du coût amorti pour chaque année :

- CIR 2024 : 634 K€ au 30 juin 2025.

(Montant en K€)	Préfinancement des créances de CIR
Au 31 décembre 2024	0
(+) Augmentation	619
(-) Diminution	-
(+) Charges financières	14
Au 30 juin 2025	634
<i>Part à moins d'un an</i>	634

11.6 Option exclusive d'achat de la société Kephali

La Société a conclu le 11 juillet 2024 plusieurs accords avec Edwards Lifesciences (« Edwards »).

Un des accords prévoit le paiement initial de 5 millions d'euros pour la vente d'une option exclusive d'achat de Kephali, la filiale à 100% d'Affluent développant l'anneau mitral ajustable innovant Kalios™, sur la base des résultats à venir de son étude clinique. Les activités opérationnelles pour le développement de Kalios™ continueront d'être gérées exclusivement par Affluent pendant la durée de vie de l'option.

L'option présente les caractéristiques suivantes :

- L'option deviendra caduque si elle n'est pas exercée dans un délai de 180 jours après la délivrance par la Société d'un certificat de remise des informations cliniques ;
- Le prix d'exercice de l'option dépend d'un prix d'achat estimé augmentée de la trésorerie et diminuée de la dette nette de Kephali.

Traitement comptable et modalités d'évaluation

L'option vendue constitue un dérivé passif évaluée initialement à la juste valeur, avec enregistrement des variations ultérieures de cette juste valeur en résultat conformément à IFRS 9.

Les variations de juste-valeur sont présentées sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

La juste-valeur de l'option à la date de mise en place a été évaluée à 5 000 K€.

Au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025, sur la base d'estimations réalisées sur l'évolution de la valorisation de la société Kephali (cf. les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation annuel du goodwill de Kephali en Note 3) et sur la durée de vie de l'instrument, le Groupe a déterminé que la juste valeur de l'option n'avait pas varié.

Au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025, l'option est présentée en dérivé passif non courant compte tenu que l'exercice de l'option pourrait intervenir lors de la publication des résultats à venir de l'étude clinique de la société.

Note 12 : Engagements envers le personnel

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Employés Italiens	93	110	82
Employés français	6	5	0
Engagements envers le personnel	99	114	82

12.1 Employés italiens

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE – Italie	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Age de départ à la retraite	67 ans		
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,35%	3,10%	3,70 %
Table de mortalité	Table ISTAT SIM/F 2023	Table ISTAT SIM/F 2023	Table ISTAT SIM/F 2019
Taux de revalorisation des salaires	6,60%	6,00%	6,60%
Taux de turn-over	9,00%	9,00%	7,00%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Engagements à l'ouverture	110	94	95
Coût des services rendus	15	29	14
Coût financier	1	3	1
Prestations payées	-	(13)	-
Ecart actuariel	(34)	(3)	(28)
Engagements à la clôture	93	110	82

12.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE France	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		
Conventions collectives	Kephalios		Industries Chimiques 3108
	Autres entités françaises		Cadre : Métallurgie cadres 3025 Non-cadre : Métallurgie (Industries) 3126
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,35%	3,10%	3,70%
Table de mortalité	INSEE 2019		
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		
Taux de turn-over	Kephalios		Moyen
	Autres entités françaises		Fort
Taux de charges sociales	45%		

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Engagements à l'ouverture	5	9	9
Coût des services rendus	6	5	5
Coût financier	-	-	-
Indemnités versées	-	-	-
Ecart actuariel	(5)	(10)	(14)
Variations de périmètre	-	-	-
Engagements à la clôture	6	5	0

Note 13 : Provisions

(Montants en K€)	31/12/2024				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	11	-	(11)	-	-
Total provisions non courantes	11	-	(11)	-	-

(Montants en K€)	30/06/2025				Montant fin période
	Montant début période	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	-	-	-	-	-
Total provisions non courantes	-	-	-	-	-

Par assignation du 12 juin 2019, la société Implantica Marketing Limited a engagé une action en contrefaçon de brevet, auprès du Tribunal judiciaire de Paris, à l'encontre de la Société et de MyoPowers. Elle prétend que le développement du dispositif médical Artus reproduirait certaines revendications de la partie française d'un brevet européen lui appartenant, et sollicite la réparation du préjudice qu'elle prétend avoir subi. Elle sollicite ainsi la condamnation de la Société et MyoPowers au paiement de la somme de 2.000.000 € à titre de dommages et intérêts provisionnels et 500.000 € au titre de son prétendu préjudice moral.

A la suite de son assignation du 12 juin 2019, la société Implantica Marketing Limited a demandé au juge de prononcer des mesures provisoires et conservatoires contre la Société et MyoPowers dans l'attente du jugement à intervenir au fond. La Société et MyoPowers ont répondu en contestant la validité du brevet invoqué par Implantica Marketing Limited et la matérialité de la contrefaçon.

Dans une décision du 4 juin 2020, le juge a admis qu'il existait des doutes sérieux sur la validité du brevet invoqué, lequel a par ailleurs expiré le 8 février 2021 et, en conséquence, a refusé la demande d'Implantica Marketing Limited d'interdiction provisoire du développement du dispositif médical Artus. Implantica a par ailleurs été condamnée à payer 50.000 euros dont le versement a été réalisé. A la suite de cet incident, la procédure au fond a repris. La Société et MyoPowers ont conclu à plusieurs reprises pour démontrer la nullité du brevet invoqué par Implantica et en conséquence l'absence de contrefaçon. Le dossier a été plaidé le 6 décembre 2021 et le Tribunal judiciaire de Paris a, par décision du 31 mars 2022, annulé les revendications de la partie française du brevet européen invoqué par Implantica prétendument contrefaites et condamné Implantica au paiement de 50.000 euros dont le versement a été réalisé. Implantica a fait appel de cette décision et a déposé ses premières conclusions en appel le 30 septembre 2022. La Société et MyoPowers y ont répondu. D'autres éléments ont été déposés par Implantica au cours du 2^{ème} semestre 2023 auxquels la Société et MyoPowers ont répondu.

L'audience de la Cour d'appel de Paris dans le cadre de l'action de la société Implantica Marketing Limited contre Affluent Medical et MyoPowers a eu lieu en février 2024.

Par décision du 26 avril 2024, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal judiciaire de Paris du 31 mars 2022, déboutant Implantica de toutes ses demandes et la condamnant à verser à la Société 50.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civil.

Le Groupe est par ailleurs engagé dans d'autres litiges prud'homaux peu significatifs.

Note 14 : Dettes fournisseurs et autres dettes courantes

(Montants en K€)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 096	4 730
Dettes fiscales et sociales	3 636	2 825
Produits constatés d'avance courants	29	6
Passif d'impôts courants	10	10
Autres dettes	47	30
Comptes courants hors Groupe	-	-
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	8 817	7 601

Les produits constatés d'avance au 30 juin 2025 sont relatifs à l'étalement de la subvention déterminée conformément à IAS 20 dans le cadre du financement de l'Agence Financière de la Région Piémont (cf. note 11.1.4).

Note 15 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

(Montants en K€)	31/12/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants niveau 1	116	116	-	116
Autres créances courantes niveau 1	5 533	5 533	-	5 533
Actifs financiers courants niveau 1	5 393	5 393	5 393	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie niveau 1	1 229	1 229	1 229	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	12 271	12 271	6 622	5 649
Dettes financières courantes niveau 1	1 460	1 460	-	1 460
Dettes liées aux obligations locatives – courantes niveau 1	281	281	-	281
Dettes financières non courantes niveau 1	14 078	14 078	-	14 078
Dettes liées aux obligations locatives – non courante niveau 1	508	508	-	508
Autres dettes courantes niveau 1	2 871	2 871	-	2 871
Dérivés passifs niveau 3	5 189	5 189	5 189	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	24 389	24 389	5 189	19 200

(Montants en K€)	30/06/2025		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le biais du compte de résultat
Actifs financiers non courants niveau 1	196	196	-	196
Dérivés actifs niveau 3	828	828	828	-
Autres créances courantes niveau 1	5 896	5 896	-	5 896
Actifs financiers courants niveau 1	15	15	15	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie niveau 1	5 338	5 338	5 338	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	12 273	12 273	6 181	6 092
Dettes financières courantes niveau 1	2 064	2 064	-	2 064
Dettes liées aux obligations locatives – courantes niveau 1	256	256	-	256
Dettes financières non courantes niveau 1 & niveau 3 (1)	20 695	20 695	-	20 695
Dettes liées aux obligations locatives - non courante niveau 1	409	409	-	409
Autres dettes courantes niveau 1	3 721	3 721	-	3 721
Dérivés passifs niveau 3	5 135	5 135	5 135	-
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	32 281	32 281	5 135	27 146

(1) Les obligations convertibles au 30 juin 2025 s'élevant à 6 201 K€ sont considérés comme étant de niveau 3. Le reste des dettes financières non courantes soit 14 494 K€ au 30 juin 2025 sont de niveau 1.

Note 16 : Autres produits d'exploitation

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Crédit d'impôt recherche	577	649
Subventions	-	12
Total autres produits d'exploitation	577	661

Les autres produits d'exploitations sont constitués essentiellement des crédits d'impôts recherche des sociétés françaises à hauteur de 577 K€ au 30 juin 2025 et 649 K€ au 30 juin 2024.

Note 17 : Charges Opérationnelles

Les dépenses opérationnelles dédiées aux activités de R&D, précliniques, cliniques, affaires réglementaires, qualité et en excluant les dépenses administratives générales représentent environ 81% des dépenses totales de la Société au 30 juin 2025 et 84% au 30 juin 2024.

17.1 Charges externes

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Honoraires	(2 127)	(2 981)
Missions et réceptions	(146)	(251)
Entretien et réparations	(146)	(183)
Publicité, publications, relations publiques	(37)	(17)
Transports	(40)	(38)
Locations et charges locatives	(37)	(28)
Primes d'assurances	(44)	(38)
Etudes, recherches, sous-traitance, documentation et séminaires	(11)	(27)
Divers	(118)	(158)
Total charges externes	(2 706)	(3 721)

17.2 Charges de personnel

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Rémunération du personnel	(2 681)	(2 323)
Charges sociales	(1 099)	(903)
Engagements de retraite	(23)	(21)
Paiements fondés sur des actions	(287)	(444)
Total charges de personnel	(4 090)	(3 691)

L'effectif moyen de la Société s'élève à 76 au 30 juin 2025 contre 66 au 30 juin 2024.

17.3 Autres produits et charges opérationnels courants

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	-
Produits des actifs cédés	-	-
Autres charges et autres produits divers	59	89
Autres produits et charges opérationnels courants	59	89

Note 18 : Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'autres produits et charges opérationnels non courant au cours des exercices clos au 30 juin 2024 et 2025.

Note 19 : Résultat financier net

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Coût de l'endettement financier net	(705)	(747)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêts	(700)	(740)
Effet de la désactualisation	(5)	(7)
Autres produits et charges financiers	394	109
Résultat de change	-	8
Variation de juste valeur des dérivés passifs (1)	53	100
Variation de juste valeur du dérivé actif (2)	320	-
Autres	21	1
Résultat financier net	(311)	(638)

La charge d'intérêts au titre d'IFRS 16 s'élève à 17 K€ au 30 juin 2025 et 21 K€ au 30 juin 2024.

(1) cf. Note 11.3.2 Emprunt obligataire non convertible KREOS.

(2) cf. Note 11.3.1 Emprunt Obligataire convertible de juin 2025.

Note 20 : Impôt sur le résultat**Impôts différés**

En application des principes décrits dans la note sur les états financiers clos le 31 décembre 2024 et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2025.

En effet, des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Des impôts différés d'actif sont reconnus à hauteur des impôts différés passifs en raison d'un horizon de recouvrement similaire et sont présentés en moins de ces derniers au niveau de l'état de situation financière consolidé.

Le tableau ci-dessous présente la nature des impôts différés constatés et leurs évolutions entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	Autres variations	30/06/2025
Impôts différés passifs relatifs aux écarts d'évaluation sur technologies développées en interne	(3 710)	206	-	-	(3 504)
Impôts différés actifs relatifs à l'ajustement des obligations convertibles 062025 au titre du passif exigible (IFRS 13)	-	(74)	-	74	-
Impôts différés actifs au titre des déficits reportables activés (après mise en œuvre du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits)	2 354	(102)	-	-	2 252
Total net des impôts différés (Passif) / Actif	(1 356)	30	-	74	(1 252)

Intégration fiscale

La Société Affluent Medical a mis en place un groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2025 avec ses filiales françaises MYOPOWERS, EPYGON, KARDIOZIS et KEPHALIOS.

Note 21 : Résultat par action

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat de l'exercice (en K€)	(9 372)	(9 368)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période	39 348 226	32 787 894
Nombre moyen pondéré d'actions pour résultat dilué sur la période	39 348 226	32 787 894
Résultat de base par action (€/action)	(0,24)	(0,29)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,24)	(0,29)

Conformément à IAS 33, le résultat par action sur une base diluée présenté ci-dessus est identique au résultat par action de base car intégrer les effets de la dilution reviendrait à présenter un résultat par action sur une base diluée amélioré par rapport au résultat par action de base.

Au 30 juin 2025, les instruments dilutifs de la Société sont constitués :

- des BSA attachés aux obligations non convertibles KREOS, cf. note 11.3.2 ;
- des BSA et BSPCE attribués à des employés, membres du conseil d'administration, prestataires externes, cf. notes 10.1 et 10.2.
- des obligations convertibles 202506 cf. note 11.3.1.

Note 22 : Parties liées

Rémunérations dues aux mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux (directeur général, président du conseil d'administration, administrateurs, censeurs) s'analysent de la façon suivante :

(Montants en K€)	30/06/2025	30/06/2024
Rémunérations fixes	129	173
Rémunérations variables versées	87	30
Honoraires de conseil	-	-
Avantages en nature	3	2
Jetons de présence	37	26
Paiements fondés sur des actions	68	231
Total rémunérations	325	463

Note 23 : Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2024.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXPERTEA AUDIT
60, boulevard Jean Labro
13016 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

Aux Actionnaires
AFFLUENT MEDICAL
320 Avenue Archimede
Les Pleiades III, Bâtiment B
13100 AIX EN PROVENCE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société AFFLUENT MEDICAL, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe "Continuité d'exploitation" de la note 2.1 "Principes appliqués à la préparation des états financiers" de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Marseille, le 30 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPERTEA AUDIT

Cédric MINARRO

Jérôme MAGNAN